pollutec

ACTIVATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

10 > 13 OCT 2023

LYON EUREXPO FRANCE

EARLY BOOKING*

DEMANDE DE PARTICIPATION

RÉSERVÉE AUX ESPACES DE 9 À 15M²

LE SALON DES SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉNERGÉTIQUES

RX

*Dans la limite des m² disponibles alloués à cette période tarifaire.

En association avec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ADEME

SOMMAIRE

VOTRE STRATÉGIE DE PARTICIPATION

- PACK D'INSCRIPTION 4
- TYPE D'EMPLACEMENT 4
- AMÉNAGEMENT DE STAND 5
- OUTILS DE COMMUNICATION
  - OFFRES PACKAGÉES 9
  - À LA CARTE 10
- SOIRÉE NETWORKING POLLUTEC 13

FORMULAIRE DE PARTICIPATION 14

FORMULAIRE OUTILS DE COMMUNICATION 15

FORMULAIRE D'INSCRIPTION CO-EXPOSANT 21

FORMULAIRE D'ATTESTATION DE REPRÉSENTATION 23

LA NOMENCLATURE DU SALON 24

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES SALONS ORGANISÉS PAR RX FRANCE 31

VOUS SOUHAITEZ EXPOSER SUR LE **SALON POLLUTEC** ?

La réussite de votre salon s'appuie sur un juste équilibre entre l'organisation de votre stand, la valorisation de vos savoir-faire et la promotion de votre présence. Avant de remplir votre demande de participation, **prenez le temps de vous poser ces quelques questions** pour définir votre stratégie de participation.

POURQUOI EXPOSER SUR POLLUTEC ?

CHOISISSEZ VOTRE **PACK EXPOSITION**

- Vous souhaitez **rencontrer des prospects,** des contacts sur de nouveaux marchés.
- Vous avez des **produits ou un savoir-faire spécifique** à présenter.

QUELLE EST VOTRE POSITION SUR LE MARCHÉ ?

CHOISISSEZ VOTRE TYPE **D'EMPLACEMENT**

- Vous êtes un **leader** sur votre marché ou un **challenger** qui a besoin d'émerger.
- Vous venez **rencontrer les visiteurs** d'un segment marché spécifique ou souhaitez être vu du plus grand nombre.

QUELLE EST LA NATURE DE VOTRE ACTIVITÉ ?

CHOISISSEZ VOTRE **AMÉNAGEMENT DE STAND**

- Vous êtes un **fabricant** et/ou une **entreprise de services**.
- Vous souhaitez constituer ou rejoindre un **groupement d'entreprises.**

QUEL EST VOTRE OBJECTIF DE COMMUNICATION ?

CHOISISSEZ VOS **OUTILS DE COMMUNICATION**

- Vous avez un besoin de **visibilité** : vous êtes un challenger qui a besoin d'être identifié ou un **leader** qui souhaite conforter sa présence.
- Vous avez un **objectif de ROI*** : générer des leads** ou toucher un maximum de visiteurs.

**retour sur investissement*
***opportunités*

PACK D'INSCRIPTION

OBLIGATOIRE
Sélectionnez 1 pack

Deux formules ont été conçues pour optimiser et valoriser votre participation.
Choisissez le pack d'inscription adapté à votre objectif.

POUR ANNONCER VOTRE PRÉSENCE

PACK D'INSCRIPTION **CLASSIC**

- **1 Page de présentation** : référencement de votre société dans le moteur de recherche exposant accessible depuis pollutec.com (600 caractères de description + votre logo)
- **1 Espace de présentation** dans le catalogue du salon : coordonnées
  + 5 codes activités
  + 3 domaines d'application
- **1 Bannière personnalisable** avec n° stand
- **50 e-invitations**
- **10 e-invitations VIP**
- **Badges exposants** (1 badge / 3m², au-delà de 150m²: 50 badges)
- **1 Catalogue** du salon
- **Nom et numéro de stand dans le guide de visite**
- **Lecteur de badge EMPERIA** (jusqu'à 4 accès inclus. Accès illimité : forfait 240 €)
- **Assurance exposants** dans les conditions définies aux articles 18, 19, et 20 du Règlement Général
- **Frais de dossier**

1 375 € HT

POUR PRÉSENTER VOTRE SAVOIR-FAIRE

PACK D'INSCRIPTION **CONFÉRENCE**

INCLUT LE PACK CLASSIC

+

- 1 **Créneau de conférence** en Forum (45 min.)
- **Captation vidéo de votre conférence :**
  - filmée
  - diffusée en replay sur la plateforme Pollutec Learn & Connect post-événement
- **La vidéo de votre conférence à votre disposition** en totale exploitation post-salon

2 870 € HT

EMPERIA*, UN LECTEUR DE BADGE NOUVELLE GÉNÉRATION
En un scan, convertissez vos prospects en clients !

Emperia est une nouvelle application développée par RX à installer sur son Smartphone. Elle permet aux exposants de collecter des données précieuses et d'identifier efficacement les bons prospects.

Application disponible sur :

Download on the App Store

GET IT ON Google Play

Simple à prendre en main	**Accès hors connexion** Les leads scannés sont stockés sur votre appareil jusqu'à la prochaine connexion
Un tableau de bord résume toute votre activité sur le salon	**Export à tout moment** L'extraction des leads est possible à tout moment pendant et après le salon
Plusieurs utilisations simultanées	**Notation des prospects** Ajouter une note à chaque visiteur scanné

Vous souhaitez bénéficier d'accès illimités à emperia ? Optez pour notre offre à 240 € en page 16.

**De 1 à 4 accès : inclus dans votre pack d'inscription.*

TYPE D'EMPLACEMENT

Des zones d'emplacements **premium** ont été identifiées** au sein de chaque secteur d'exposition. **Contactez votre responsable commercial pour connaître les disponibilités.**

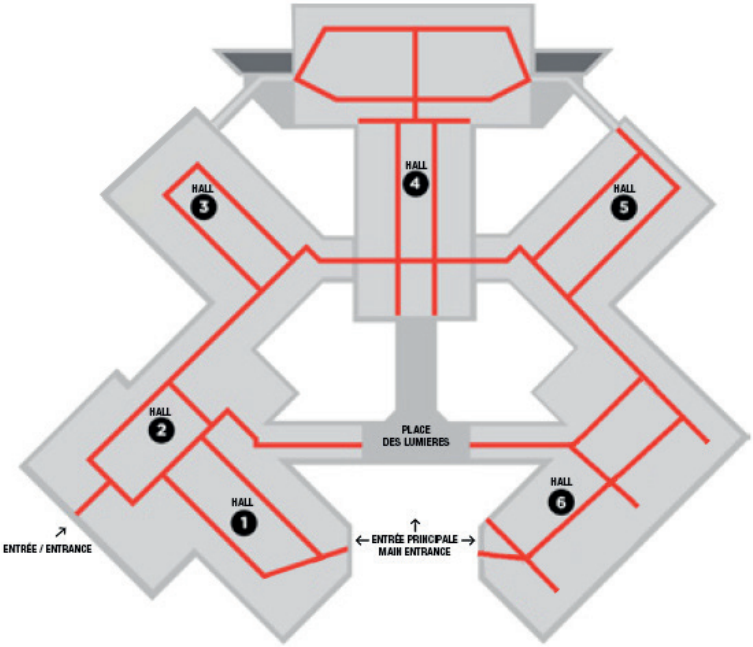

EMPLACEMENT PREMIUM

***Plan 2021, susceptible d'évoluer.*

AMÉNAGEMENT DE STAND

4 raisons d'opter pour nos prestations clé en main :

BUDGET MAÎTRISÉ

Une prestation tout inclus,
au rapport qualité-prix avantageux

ÉCOUTE

Un accompagnement personnalisé
par une équipe dédiée

GAIN DE TEMPS

Une gestion de votre organisation
et de votre logistique simplifiée
via un portail unique

SAVOIR-FAIRE

Notre expertise technique
et logistique à votre service

Votre stand est un véritable levier de visibilité et de business.
Optimisez votre participation en choisissant une de nos **5 offres d'aménagement clé en main.**

AMÉNAGEMENT **ESSENTIEL**
↓
L'essentiel pour exposer

AMÉNAGEMENT **EASY**
↓
Simple et économique

AMÉNAGEMENT **BUSINESS**
↓
Idéal pour recevoir ses clients et attirer les prospects

AMÉNAGEMENT **IDENTITY**
↓
Idéal pour être vu et reconnu

NOUVEAU EN 2023

Toutes les **surfaces de stands** (nus ou aménagés) doivent être un **multiple de 3m² - soit 9, 12 ou 15m²**

VOTRE ESPACE NU (tarifs en page 16)

(9,12 ou 15m²) est livré avec :
- Cloison de mitoyenneté (sur demande)
- Votre n° de stand adhésivé au sol devant votre espace

L'ESSENTIEL POUR EXPOSER

PRATIQUE ÉCONOMIQUE

AMÉNAGEMENT ESSENTIEL

Un espace fonctionnel qui inclut les indispensables pour exposer sur le salon, en maîtrisant son budget

À partir de 9m², limité à 15m², 2 angles maximum		à partir de 9m²	à partir de 12m²
SERVICE	Nettoyage quotidien	✓	✓
AMÉNAGEMENT	Enseigne drapeau recto verso (nom et n° de stand)	✓	✓
	Cloisons mélaminées	✓	✓
	Choix entre 3 coloris de moquette	✓	✓
	Spots directionnels basse consommation	✓	✓
	Réserve fermant à clé avec patère	✗	1m²

Visuel non contractuel

⚠ Vous devez commander un coffret électrique, de 3kW (minimum) soit 462 € HT

137 € HT/m²*

SIMPLE ET ÉCONOMIQUE

RAPPORT QUALITÉ / PRIX CLÉ EN MAIN

AMÉNAGEMENT EASY

Une formule prête à exposer qui vous permet d'assurer efficacement votre présence sur le salon à un prix attractif

À partir de 9m², limité à 15m², 2 angles maximum		à partir de 9m²	à partir de 15m²
SERVICE	Nettoyage quotidien	✓	✓
AMÉNAGEMENT	Enseigne haute personnalisable 1m x 1m, recto verso	✓	✓
	Cloisons recouvertes de coton gratté (4 coloris au choix)	✓	✓
	Choix entre 3 coloris de moquette	✓	✓
	Réserve fermant à clé avec patère	1m²	1m²
	Eclairage LED	✓	✓
MOBILIER	1 comptoir d'accueil + 1 tabouret	✓	✓
	1 rangement bas fermant à clé	✗	✓
	1 présentoir, 1 corbeille	✓	✓
	1 table et 3 chaises	✓	✓

Visuel non contractuel

⚠ Vous devez commander un coffret électrique, de 3kW (minimum) soit 462 € HT

Exemple de dotation mobilier. Choix possible entre plusieurs dotation (type/style/coloris). Le choix s'effectuera sur via votre espace exposant.

214 € HT/m²*

* à ajouter au prix du m² nu.

IDÉAL POUR RECEVOIR SES CLIENTS ET ATTIRER LES PROSPECTS

UN ESPACE DE TRAVAIL ISOLÉ

GÉNÉRATION DE LEADS

AMÉNAGEMENT BUSINESS

Un espace haut de gamme favorisant les échanges conviviaux

À partir de 9m², limité à 15m²		à partir de 9m²	à partir de 12m²	à partir de 15m²
SERVICES ET ÉQUIPEMENTS	Nettoyage quotidien	✓	✓	✓
	Internet (Wi-Fi) : 3 comptes d'accès	✗	✓	✓
	Machine à café	✗	✓	✓
AMÉNAGEMENT	2 enseignes avec votre nom et n°de stand	✓	✓	✓
	Cloisons recouvertes de coton gratté (4 coloris au choix)	✓	✓	✓
	Choix entre 3 coloris de moquette	✓	✓	✓
	Signalétique haute rectangulaire	1500 x 1200 mm	2000 x 1200 mm	2000 x 1200 mm
	Réserve fermant avec un code : avec patère, multiprise, étagère, miroir	✗	1m²	1m²
	Eclairage LED	✓	✓	✓
MOBILIER	1 comptoir d'accueil + 1 tabouret	✓	✓	✓
	1 présentoir, 1 corbeille	✓	✓	✓
	Espace rencontre ouvert avec alimentation électrique et bloc multiprise : 1 table + 3 chaises	✓	✓	✓
	Ensemble: 1 table et 3 tabourets hauts	✗	✗	1 Ensemble

⚠ Vous devez commander un coffret électrique, de 4Kw (minimum) soit 531 € HT

Exemple de dotation mobilier. Choix possible entre plusieurs dotation (type/style/coloris). Le choix s'effectuera sur via votre espace exposant.

299 € HT/m²*

* à ajouter au prix du m² nu.

Visuel non contractuel

IDÉAL POUR ÊTRE VU ET RECONNU

PERSONNALISATION VISIBILITÉ

AMÉNAGEMENT IDENTITY

Une offre haut de gamme personnalisée à vos couleurs : affichez votre identité visuelle sur votre espace pour promouvoir votre marque et mettre en avant votre activité

À partir de 12m²		à partir de 12m²	à partir de 15m²
SERVICES ET ÉQUIPEMENTS	Nettoyage quotidien	✓	✓
	Machine à café	✓	✓
	Fontaine à eau	✓	✓
AMÉNAGEMENT	Toiles imprimées personalisées et rétroéclairées (toute hauteur sur 2 cloisons: 1 longueur et 1 largeur)	2 toiles	2 toiles
	Enseigne suspendue sur cerce	2,5m de diamètre 50cm de hauteur	2,5m de diamètre 50cm de hauteur
	Choix entre 3 coloris de moquette	✓	✓
	Réserve fermant à clé	1m² + patère	1m² + patère
	Rétro-éclairage des cloisons	✓	✓
MOBILIER	1 comptoir d'accueil + 1 tabouret	✓	✓
	1 table + 3 chaises	✓	✓
	1 présentoir, 1 corbeille	✓	✓
	1 rangement bas fermant à clé	✗	✓

⚠ Réservation d'un angle minimun pour cette offre d'aménagement.
Vous devez commander un coffret électrique, de 4Kw (minimum) soit 531 € HT

Exemple de dotation mobilier. Choix possible entre plusieurs dotation (type/style/coloris). Le choix s'effectuera sur via votre espace exposant.

309 € HT/m²*

* à ajouter au prix du m² nu.

Visuel non contractuel

OUTILS DE COMMUNICATION **PACKAGÉS**

Pollutec met à votre disposition 3 formules de communication packagées (**Booster**) pour répondre à vos objectifs de participation. Choisissez celle qui est la plus adaptée à vos cibles et à votre société.

PRÉFÉREZ CES FORMULES PACKAGÉES AUX OUTILS DE COMMUNICATION À LA CARTE POUR BÉNÉFICIER DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS.

BOOSTER VISIBILITÉ

AUGMENTER VOTRE VISIBILITÉ AVANT, PENDANT ET APRÈS LE SALON

Booster « Visibilité web » SILVER

- **Moteur de recherche exposant accessible depuis pollutec.com :**
  1 page de présentation avec :
  - Nom de votre entreprise
  - Votre logo
  - Description de votre activité (600 caractères)
  - Galerie pour la présentation de vos produits
- **Annuaire des solutions de Pollutec :** Une fiche produit(s) dans l'annuaire des solutions de Pollutec (à fournir en FR et EN)

690 € HT

Booster « Visibilité 360 » GOLD

- **Moteur de recherche exposant accessible depuis pollutec.com :**
  1 page de présentation avec:
  - Nom de votre entreprise
  - Votre logo
  - Description de votre activité (600 caractères)
  - Galerie pour la présentation de vos produits
  - Remontée en tête de liste sur une catégorie de votre choix
- **Annuaire des solutions de Pollutec :** Une fiche produit(s) dans l'annuaire des solutions de Pollutec (à fournir en FR et EN)
- **Catalogue :**
  - Votre raison sociale en rouge
  - Votre logo en couleur dans la liste alpha des sociétés
- **Plan de visite :** Votre raison sociale en rouge
- **Plan d'orientation :** Votre raison sociale en rouge

1 300 € HT

BOOSTER NOUVEAU PRODUIT

METTEZ VOS PRODUITS EN AVANT

Booster « Nouveau produit » SILVER

- **Blog de Pollutec « Capteurs d'Avenir » :** Un article dans le blog (rédigé par vos soins & sans limitation de signe) et relayé sur une newsletter
- **Plan de visite :** Votre raison sociale en rouge
- **Plan d'orientation :** Votre raison sociale en rouge
- **Parcours de visite :** Votre logo + n° de stand dans le parcours thématique du salon dédié aux nouveaux produits (ou innovation)

895 € HT

Booster « Nouveau produit » GOLD

- **Blog de Pollutec « Capteurs d'Avenir » :** une interview écrite « 3 questions à » dans le blog de Pollutec et relayé sur une newsletter
- **Plan de visite :** Votre logo autour du plan (avec un libellé « nouveau produit » ou « innovation »)
- **Parcours de visite :** Votre logo + n° de stand dans le parcours thématique du salon dédié aux produits (ou innovation)
- **Moteur de recherche exposant accessible depuis pollutec.com :**
  1 page de présentation avec:
  - Nom de votre entreprise
  - Votre logo
  - Description de votre activité (600 caractères)
  - Galerie pour la présentation de vos produits
  - Remontée en tête de liste sur une catégorie de votre choix
- **Annuaire des solutions de Pollutec :** Une fiche produit(s) dans l'annuaire des solutions de Pollutec (à fournir en FR et EN)

1 990 € HT

BOOSTER NOTORIÉTÉ

CONFORTER VOTRE POSITION D'ACTEUR CLÉ DU MARCHÉ

Booster « Notoriété » SILVER

- **Moteur de recherche exposant accessible depuis pollutec.com :**
  1 page de présentation avec:
  - Nom de votre entreprise
  - Votre logo
  - Description de votre activité (600 caractères)
  - Galerie pour la présentation de vos produits
- **Catalogue :**
  - Votre raison sociale en rouge
  - Votre logo en couleur dans la liste alpha des sociétés
- **Plan de visite :** Votre raison sociale en rouge
- **Annuaire des solutions de Pollutec :** Une fiche produit(s) dans l'annuaire des solutions de Pollutec (à fournir en FR et EN)

895 € HT

Booster « Notoriété » GOLD

- **Moteur de recherche exposant accessible depuis pollutec.com :**
  1 page de présentation avec:
  - Nom de votre entreprise
  - Votre logo
  - Description de votre activité (600 caractères)
  - Galerie pour la présentation de vos produits
  - Remontée en tête de liste sur une catégorie de votre choix
- **Catalogue :**
  - Votre raison sociale en rouge
  - Votre logo en couleur dans la liste alpha des sociétés
- **Blog de Pollutec « Capteurs d'Avenir » :** un article dans le blog (rédigé par vos soins & sans limitation de signe) et relayé sur une newsletter

2 850 € HT

OUTILS DE COMMUNICATION **À LA CARTE**

Besoin de vous faire connaître, de renforcer votre visibilité, de générer des leads, de toucher un maximum de visiteurs, etc. ?

Choisissez parmi nos outils de communication à la carte, ceux qui correspondent le plus à vos objectifs de communication.

SPONSORING

- 60 000 tours de cou (porte-badge) - distribués (visuels fournis par l'annonceur) — **15 000 € HT**
- Habillage du Club VIP (logo, signalétique haute, votre communication affichée dans l'espace) — **15 000 € HT**

BADGES

- Bannière sur le PDF du badge visiteur - bandeau 369 x 80 pixels - 1 annonceur — ÉPUISÉ — **6 800 € HT**
- Bannière sur l'email de confirmation du badge électronique 468 x 60 pixels 1 annonceur maximum — **5 980 € HT**

EMAILS

- Bannière sur e-news visiteurs (468 x 60 pixels) — **1 020 € HT**
- Publicité sur e-news visiteurs (photo + texte de 200 signes) — **550 € HT**

WEB - WWW.POLLUTEC.COM

Homepage

- Megabanner 970 x 250 pixels 3 annonceurs maximum — **5 460 € HT**

Moteurs de recherche : Exposants ou Conférences

- Megabanner 728 x 90 pixels 3 annonceurs maximum — **2 180 € HT**
- **OPTION SILVER** - Votre fiche société avec : Nom de votre entreprise — **550 € HT**
  + Votre logo
  + n° de stand
  + Description de votre activité (600 caractères)
  + Galerie pour la présentation de vos produits
- **OPTION GOLD** - Votre fiche société avec : Nom de votre entreprise — **1 500 € HT**
  + Votre logo
  + n° de stand
  + Description de votre activité (600 caractères)
  + Galerie pour la présentation de vos produits
  + Remontée en tête de liste sur une catégorie de votre choix

OUTILS DE COMMUNICATION **À LA CARTE**

BLOG - CAPTEURS D'AVENIR

- Article sponsorisé : visuel + texte & un relais sur une newsletter — **990 € HT**
- Interview dans le blog « 3 questions à... » & un relais sur une newsletter — **990 € HT**

CATALOGUE

- Page quadri - L 160 x H 240 mm — **2 260 € HT**
- 1/ 2 Page quadri - L 160 x H 120 mm — **1 240 € HT**
- 2e de couverture - L 160 x H 240 mm — **6 130 € HT**
- Rabat 4e de couverture - L 160 x H 240 mm — **5 665 € HT**
- 4e de couverture - L 160 x H 240 mm ÉPUISÉ — **6 130 € HT**
- Insertion marque page — **5 920 € HT**
- Raison sociale en rouge — **155 € HT**
- Logo en couleur — **350 € HT**

PARCOURS DE VISITE (au choix)

- Logo sur un parcours thématique (au choix parmi : Adaptation au changement climatique, Agriculture durable, Economie circulaire, Efficacité énergétique, Industrie durable, Innovation & nouveaux produits, Préservation de la biodiversité, Risques sanitaires, Solutions connectées, Ville et territoires durables) — **500 € HT**

PLAN DE VISITE

- Rabat 1 - 1ère de couverture — **5 300 € HT**
- Rabat 2 - 1ère de couverture 210 x99mm
  3 annonceurs maximum — **1 715 € HT**
- 3ème de couverture — **3 900 € HT**
- 4ème de couverture ÉPUISÉ — **5 300 € HT**
- Front de plan général — **3 000 € HT**
- 1/4 page quadri (pied de page) — **875 € HT**
- Logo quadri — **1 050 € HT**
- Raison sociale en rouge — **155 € HT**

OUTILS DE COMMUNICATION **À LA CARTE**

PANNEAUX

- Grand panneau élingué au-dessus de la Place des Lumières - L 2,5 m x H 1,5 m — **3 976 € HT**

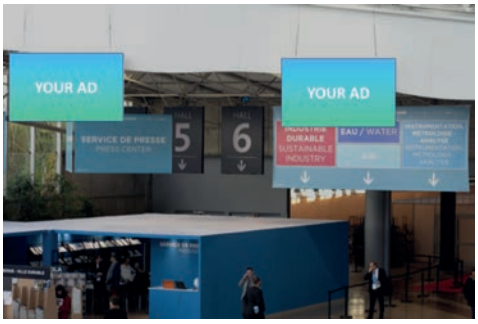

PLAN PAR HALL

- Logo autour du plan
  5 annonceurs maximum par hall — **3 500 € HT**

DALLES AU SOL

- 5 dalles - L 80 cm x H 80 cm — **2 245 € HT**
- 10 dalles — **3 110 € HT**

(dalles supplémentaires = tarif dégressif, nous consulter)

PLAN D'ORIENTATION SUR SALON

- Front de plan — **6 950 € HT**
- Logo couleur + numéro de stand — **2 360 € HT**
- Raison sociale en rouge — **160 € HT**

PRISE DE PAROLE

- Créneau de conférence en Forum (45 min.) — **995 € HT**
- Captation (filmée, diffusée en replay, mise à disposition) — **995 € HT**

SOIRÉE POLLUTEC

Un moment gourmand et convivial à ne pas manquer

En 2023, Pollutec perpétuera la tradition et organisera sa célèbre soirée de networking au cœur de la capitale de la soie. Un moment convivial qui vous permettra de prolonger les échanges noués pendant le salon.

Au programme : animations, concert et bien sûr, cocktail dinatoire préparé par les meilleurs artisans de bouche lyonnais.

Venez partager un moment gourmand avec vos clients, prospects privilégiés, partenaires et collaborateurs !

Promenade gourmande ..... **130 € HT/l'unité**

- Accès à la soirée
- Mets d'exception, spécialités régionales et boissons à discrétion.

PARTICIPATION POLLUTEC 2023

L'organisation de votre surface d'exposition, la mise en lumière de vos savoir-faire ainsi que la promotion de votre présence sont les facteurs clés pour réussir votre participation au salon. Nous vous remercions de bien vouloir renseigner les informations ci-dessous :

Ne cocher qu'une seule réponse par question.

VOTRE PROFIL

Quel est votre objectif de participation ?

- ☐ Présenter un nouveau produit / service, un savoir-faire ou une innovation
- ☐ Détecter de nouveaux contacts
- ☐ Conforter votre position d'acteur clé du marché
- ☐ Renforcer votre image, votre notoriété
- ☐ Trouver un agent / distributeur / revendeur
- ☐ Signer des contrats, monter des partenariats, finaliser une vente, enregistrer des commandes
- ☐ Vous informer sur la concurrence, les tendances du marché

Avez-vous des besoins spécifiques ?

- ☐ Je souhaite être contacté pour mettre en avant mes produits / solutions sur un événement
- ☐ Je souhaite être contacté pour être associé à une animation, une conférence
- ☐ Je souhaite communiquer avant, pendant et après le salon
- ☐ Je n'ai pas de besoin spécifique

Quelle est la nature de votre organisation ?

- ☐ Fabricant
- ☐ Distributeur / Importateur
- ☐ Prestataire de services
- ☐ Conseil, Ingénierie
- ☐ Association, Fédération, Institutionnel, Syndicat

Votre organisation est :

- ☐ Un grand groupe
- ☐ Une ETI
- ☐ Une PME / TPE
- ☐ Une startup
- ☐ Un institutionnel

Où se situe votre maison mère ?

- ☐ France
- ☐ International

Quelles catégories de visiteurs venez-vous rencontrer ?
(2 cases au choix)

- ☐ Eco-Industriels
- ☐ Industriels
- ☐ Collectivités
- ☐ Ingénierie / Bureaux d'études
- ☐ Professionnels du bâtiment / TP
- ☐ Professionnels du commerce / Grande-distribution
- ☐ Agriculteurs / Agro-industriels
- ☐ Autres : .....

Quelles zones géographiques vous intéressent en priorité ?

- ☐ France
- ☐ International

Si vous avez sélectionné international, quelles parties du monde vous intéressent en particulier ?

- ☐ Afrique du nord
- ☐ Afrique occidentale
- ☐ Afrique centrale, orientale et australe
- ☐ Amérique du nord
- ☐ Amérique centrale
- ☐ Amérique du sud
- ☐ Proche et Moyen-Orient
- ☐ Asie du Sud-Est
- ☐ Reste de l'Asie
- ☐ Union Européenne
- ☐ Europe hors U.E.
- ☐ Australie et Océanie

VOTRE PARTICIPATION

Serez-vous accompagné de co-exposants sur votre espace ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Serez-vous accompagné de sociétés ou de marques représentées ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

DEMANDE DE PARTICIPATION

À retourner à RX France - Pollutec
52-54, quai de Dion-Bouton CS 80001
92806 Puteaux Cedex - France
Tél. : +33 (0)1 47 56 51 81

SOCIÉTÉ EXPOSANTE (Bénéficiaire de la prestation. Informations reprises sur le site www.pollutec.com)

Raison sociale : ..... Division : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....
Tél. : ..... Tél Portable : .....
Web : ..... E-mail société : ..... @.....
N° Intracommunautaire (obligatoire) : .....

RESPONSABLE SALON

Nom/Prénom : ❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle ..... Fonction : .....
Tél. : ..... Portable : .....
E-mail : .....

PDG/ DG / Gérant : ❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle .....
E-mail : .....

Responsable Export : ❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle .....
E-mail Export : .....

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de celle de la société exposante)

Raison sociale : ..... Division : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....
Tél. : .....
Contact facturation : Nom/Prénom : ❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle .....
E-mail (obligatoire) : .....
N° Intracommunautaire (obligatoire) : .....

RX France OPTE POUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

Vous ne recevrez plus de facture papier par courrier postal. Vos factures vous seront envoyées par e-mail, et archivées et consultables dans votre espace facturation sécurisé. La facture électronique est votre original de facture.
Nous vous remercions de nous communiquer une adresse électronique (e-mail) pour recevoir vos documents ainsi que l'e-mail de notification de l'arrivée des documents dans votre espace facturation.

E-mail (obligatoire) : .....

ACTIVITÉS ET PRODUITS

Merci d'indiquer le ou les numéro(s) correspondant(s) à vos produits/services en vous référant à la **nomenclature jointe page 24 (5 maximum)**.

1. ..... 2. ..... 3. ..... 4. ..... 5. .....

SECTEUR D'EXPOSITION (1 seul au choix - case à cocher)

❑ **AIR, ODEUR, BRUITS**

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS
- ❑ Agriculture urbaine et végétalisation
- ❑ Génie écologique
- ❑ Mer et littoral
- ❑ Préservation de la biodiversité

COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS
- ❑ Collectifs français
- ❑ Collectifs internationaux
- ❑ Enseignement, recherche et formation
- ❑ Financement et assurance
- ❑ Institutionnels

DÉCHETS
- ❑ **Traitement des déchets (traitement-Tri – Elimination)**

Collecte, nettoyage, hydrocurage
- ❑ Nettoyage – hydrocurage
- ❑ Véhicules – logistique (manutention, stockage)

Recyclage – Réemploi – Réutilisation
- ❑ Déchets de chantier
- ❑ Déchets d'équipements électriques et électroniques
- ❑ Recyclage – Réemploi – Réutilisation
- ❑ Véhicules hors d'usage

EAU

Gestion de la ressource eau
- ❑ Efficacité hydrique – Smart Water
- ❑ Nouvelles ressources en eau (dessalement, eau de pluie...)
- ❑ Traitement – Distribution – Assainissement

Gestion des réseaux
- ❑ Automation – Smart systems – IoT
- ❑ Canalisations
- ❑ Pompes – Robinetterie

ENERGIE
- ❑ **Efficacité et gestion énergétique**

Energie de récupération
- ❑ BioGaz
- ❑ Energie Fatale
- ❑ Pyrogazéification / Incinération
- ❑ Réseaux de chaleur

Energies nouvelles et renouvelables
- ❑ Biomasse
- ❑ Hydrogène
- ❑ Géothermie
- ❑ Solaire thermique
- ❑ Solaire Photovoltaïque
- ❑ Eolien
- ❑ Hydrolien
- ❑ **Stockage de l'énergie**
- ❑ **INSTRUMENTATION – MÉTROLOGIE – ANALYSE**

RISQUES
- ❑ Risques
- ❑ Amiante et autres pollutions particulaires (Détection et traitement de l')
- ❑ Equipements de protection, matériels et produits
- ❑ Services, ingénierie, études et conseils
- ❑ **SITE ET SOLS POLLUÉS**

VILLE ET BÂTIMENT DURABLES
- ❑ Aménagement urbain
- ❑ Eco-matériaux et biomatériaux
- ❑ Mobilité
- ❑ Ville durable

❑ **MER ET LITTORAL (BLUETEC)**

SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES (droit d'inscription : 350 € HT par société)

Merci de nous retourner une attestation par société représentée, jointe page 23. (Sociétés non présentes sur l'espace d'exposition).

Raison Sociale : ..... Pays : .....
Raison Sociale : ..... Pays : .....
Raison Sociale : ..... Pays : .....
Raison Sociale : ..... Pays : .....

Réservé à l'administration

N° SFDC :	Com :	Agent :	A/N :	FID : O/N	Date réception :	Date enregistrement :

SPECIMEN

VOTRE PARTICIPATION

		9, 12 ou 15 m²	TOTAL
A. Votre espace nu intérieur (par multiple de 3 : soit 9, 12 ou 15m²) - **obligatoire**			
• Tarifs EARLY BOOKING (multiple de 3)			
- Espace nu - simple	.....m²	x 305 €	.....€ HT
- Supplément Premium	.....m²	x 37 €	.....€ HT
B. Espaces complémentaires à votre espace intérieur			
• Espace nu - extérieur	.....m²	x 130 €	.....€ HT
C. Angle - **obligatoire**			
• 1 angle sur 2 allées		☐ 445 €	.....€ HT
D. Aménagement équipé (à ajouter au prix du m² nu)			
• Aménagement ESSENTIEL (min. 9 m²)	.....m²	x 137 €	.....€ HT
• Aménagement EASY (min. 9 m²)	.....m²	x 214 €	.....€ HT
• Aménagement BUSINESS (min. 9 m²)	.....m²	x 299 €	.....€ HT
• Aménagement IDENTITY (min. 12 m²)	.....m²	x 309 €	.....€ HT
Compteur électrique - **obligatoire (pour les aménagements équipés uniquement)** Alimentation électrique intermittente - selon horaires du salon			
• Boitier électrique 3kW/jour (minimum pour les formules ESSENTIEL & EASY)		☐ 462 €	.....€ HT
• Boitier électrique 4kW/jour (minimum pour les formules BUSINESS & IDENTITY)		☐ 531 €	.....€ HT
• Boîtier électrique 6 kW/jour		☐ 655 €	.....€ HT
• Boîtier électrique 10 kW/jour		☐ 847 €	.....€ HT
E. Mise en état du stand - **pour les espaces nu uniquement (déjà inclus dans les aménagements de stand)**			
• Nettoyage et enlèvement des films plastiques (Remise en état veille d'ouverture)	.....m²	x 2,25 €	.....€ HT
• Remise en état veille d'ouverture + Entretien en ouverture (chaque jour du salon)	.....m²	x 5,10 €	.....€ HT
F. Pack d'inscription - **obligatoire - 1 à sélectionner**			
• PACK D'INSCRIPTION CLASSIC - 1 Page de présentation : référencement de votre société dans le moteur de recherche exposant accessible depuis pollutec.com (600 caractères de description + votre logo) - 1 Espace de présentation dans le catalogue du salon : coordonnées + 5 codes activités + 3 domaines d'application - 1 Bannière personnalisable avec n° stand - 50 e-invitations - 10 e-invitations VIP - Badges exposants (1 badge / 3m², au-delà de 150m²: 50 badges) - 1 Catalogue du salon - Nom et numéro de stand dans le guide de visite - Lecteur de badge EMPERIA (jusqu'à 4 accès inclus. Accès illimité : forfait 240 €) - Assurance exposants dans les conditions défi nies aux articles 18, 19, et 20 du Règlement Général - Frais de dossier		☐ 1 375 €	.....€ HT
• PACK D'INSCRIPTION CONFÉRENCE** : LE PACK CLASSIC + créneau de conférence en Forum + captation de la session *(filmée, diffusée en replay, mise à disposition)*		☐ 2 870 €	.....€ HT
• LECTEUR DE BADGES EMPERIA (jusqu'à 4 accès)		☐ 0 € (inclus dans votre pack d'inscription)	.....€ HT
• LECTEUR DE BAGDES EMPERIA (5 accès et plus)		☐ 240 €	.....€ HT
G. Vos co-exposants et sociétés représentées			
• Pack d'inscription Classic co-exposant (obligatoire pour chaque co-exposant).		Nb co-exposant(s) ..... x 995 €	.....€ HT
• Pack d'inscription Conférence Un co-exposant est une société présente sur le stand physiquement **Joindre la fiche co-exposants page 21.**		Nb co-exposant(s) ..... x 2 600 €	.....€ HT

*Sous réserve de la hauteur sous plafond à l'emplacement du stand.
** Assurance exposants dans les conditions définies aux articles 18, 19, et 20 du Règlement Général.

Suite en page suivante

SPECIMEN

		TOTAL
• Droits d'inscription par société représentée. Pensez à nous retourner votre attestation de représentation par société représentée.	Nb de sociétés représentées ..... x 350 €	..... € HT

H. Prise de parole

• Créneau de conférence (45 min en forum)	Nb de créneau(x)..... x 995 €	..... € HT
• Captation de votre session *(filmée, diffusée en replay, mise à disposition)*	Nb de session(s)..... x 995 €	..... € HT

I. Outil de communication - détails p.10-12

• Votre commande :	..... € HT
• Votre commande :	..... € HT
• Votre commande :	..... € HT

☐ **Remise de 10 %** pour toute commande d'outils de communication dès votre inscription !*
* Exclusive de toute autre réduction et hors offres de sponsoring et soirée Pollutec.

TOTAL HT : A + B + C + D + E + F + G + H + I ..... = ... € HT

T.V.A. 20%* (*TVA due par le preneur de la prestation. TVA non applicable aux sociétés étrangères assujetties – Art. 44 et 196 Directive 2006/112/CE – avec obligation d'apporter la preuve d'assujettissement). Taux de TVA susceptible de modification en fonction des futures mesures fiscales..... = ... €

TOTAL TTC..... = ... €TTC

Conditions de paiement

Demande de participation à renvoyer à Pollutec / RX France - 52-54, quai de Dion-Bouton CS 80001 - 92806 Puteaux Cedex - France.
Paiement par chèque ou par virement d'un 1er acompte de 20% du montant total TTC, soit .....€ TTC à joindre à l'inscription, d'un 2ème acompte de 20% avant le 30/09/2022, d'un 3ème acompte de 30% avant le 21/04/2023 et le solde de 30% avant le 31/07/2023.
Les demandes de participation devront impérativement être accompagnées des acomptes échus au jour de l'envoi de la demande de participation. Pour les demandes de participation reçues après le 31/07/2023, 100% du montant est à joindre avec ces dernières.

Règlements

> **Soit par virement bancaire** : devant impérativement porter la mention « règlement sans frais pour le bénéficiaire », ainsi que votre raison sociale et le nom du salon. Merci de nous transmettre une copie de votre avis de paiement.

BANQUE	GUICHET	N° DE COMPTE	CLE	MOTIF	DOMICILIATION	N° INTRACOMMUNAUTAIRE
30066	**10947**	**00010067602**	**68**	**POLLUTEC 2023**	C.I.C. SAINT-AUGUSTIN GCE 102, BD HAUSSMANN - 75 008 PARIS	**FR 92 410 219 364**
IBAN : FR76 3006 6109 4700 0100 6760 268 / SWIFT : CMCIFRPP						

> **Soit par chèque** à l'ordre de RX France / POLLUTEC (pour les exposants domiciliés en France).

> **Soit par carte bancaire** : merci de bien vouloir vous mettre en relation avec le service recouvrement : recouvrement@rxglobal.com

Je soussigné(e), ...déclare avoir pris connaissance du Règlement Général du salon Pollutec et des Conditions Générales de Vente produits dérivés dont je possède un exemplaire et dont j'accepte toutes les clauses sans réserve ni restriction. Toute modification ou réserve apportée de quelque façon que ce soit à la demande de participation sera considérée comme nulle et non-avenue.

Je soussigné(e) .....déclare avoir pris connaissance de la police d'assurance souscrite par l'organisateur et déclare abandonner, ainsi que mes assureurs, tout recours contre les sociétés propriétaires et gestionnaires des locaux dans lesquels se déroule le Salon, leurs assureurs, RX France, ses assureurs, tout exposant et contre tout autre intervenant pour le compte des personnes précitées, du fait de tout dommage. Vous êtes susceptible de recevoir des offres commerciales de la part de RX France et de ses partenaires pour votre activité professionnelle. Si vous ne le souhaitez pas, adressez-vous à RX France - Salon Pollutec - 52-54, quai de Dion-Bouton CS 80001 – 92806 Puteaux Cedex - France.

Vos commandes dans l'espace exposant

L'exposant recevra ses identifiant et mot de passe à l'adresse e-mail du responsable salon renseignée p.11. L'exposant certifie que la personne qui recevra ces identifiant et mot de passe à cette adresse est bien dûment habilitée à les utiliser pour passer tout type de commandes dans l'espace exposant. L'exposant est responsable de la conservation et de l'utilisation de ses identifiant et mot de passe qui lui sont strictement personnels et ne peuvent donc être partagés avec des tiers. Il doit en assurer la conservation, la confidentialité et le secret. En cas de litige concernant la passation d'une commande via l'espace exposant, l'exposant accepte que l'historique des commandes passées depuis l'espace exposant constitue la preuve irréfragable de la passation valable et effective de la commande considérée.

Vous acceptez de recevoir par courrier, fax ou courrier électronique, des informations commerciales de RX France et de ses partenaires.
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par RX France. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de suivi de clientèle et la proposition d'offres similaires à celles ainsi souscrites ainsi qu'à des offres correspondant à votre activité de la part des partenaires et sponsors. Les destinataires des données sont l'organisateur RX France ainsi que les partenaires et sponsors de l'événement. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées aux services marketing et commerciaux de RX France, et à ses partenaires et sponsors, dans le cadre de l'événement. Conformément au Règlement Européen pour la protection des données personnelles (UE)2016/679 - RGPD -, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'effacement et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en contactant RX France via https://privacy.reedexpo.com/fr-fr/privacy-centre.html . Vous pouvez également pour des motifs légitimes vous opposer au traitement des données vous concernant.

À ..... Le .....

Nom et fonction du signataire dûment habilité aux fins de signatures des présentes :

.....

Cachet et Signature (obligatoire)

SPECIMEN

OUTILS DE COMMUNICATION

Remise de 15 %*

***pour une commande de 3 outils minimum, hors forfait, d'une valeur totale supérieure à 2 500 € HT**

Bon de commande à retourner à RX France - Pollutec
52-54, quai de Dion-Bouton CS 80001 – 92806 Puteaux Cedex - France

Booster

☐ Booster Visibilté web SILVER	690 €	€ HT
☐ Booster Visibilité 360° GOLD	1 300 €	€ HT
☐ Booster Nouveau produit SILVER	895 €	€ HT
☐ Booster Nouveau produit GOLD	1 990 €	€ HT
☐ Booster Notoriété SILVER	895 €	€ HT
☐ Booster Notorété GOLD	2 850 €	€ HT

Sponsoring

☐ 60 000 tours de cou (porte-badge) distribués (supports fournis par l'annonceur)	15 000 €	€ HT
☐ Habillage du Club VIP (logo, signalétique haute, votre communication affichée dans l'espace)	15 000 €	€ HT

Badges

☐ Bannière sur le PDF du badge visiteur - bandeau 369 x 80 pixels - 1 annonceur ÉPUISÉ	6 800 €	€ HT
☐ Bannière sur l'email de confirmation du badge électronique 468 x 60 pixels - 1 annonceur maximum	5 980 €	€ HT

Emails

☐ Bannière sur e-news visiteurs (468 x 60 pixels)	1 020 €	€ HT
☐ Publicité sur e-news visiteurs (photo + texte de 200 signes)	550 €	€ HT

Web - www.pollutec.com

Homepage

☐ Megabanner 970 x 250 pixels - 3 annonceurs maximum	5 460 €	€ HT

Moteurs de recherche : Exposants ou Conférence

☐ Megabanner 728 x 90 pixels - 3 annonceurs maximum	2 180 €	€ HT
☐ OPTION SILVER - Votre fiche société avec : Nom de votre entreprise + Votre logo + n° de stand + Description de votre activité (600 caractères) + Galerie pour la présentation de vos produits	550 €	€ HT
☐ OPTION GOLD - Votre fiche société avec : Nom de votre entreprise + Votre logo + n° de stand + Description de votre activité (600 caractères) + Galerie pour la présentation de vos produits + Remontée en tête de liste sur une catégorie de votre choix	1 500 €	€ HT

Blog -Capteurs d'Avenir (commande et éléments à nous retourner avant le 30/08/2023)

☐ Article sponsorisé : visuel + texte & un relais sur la newsletter	990 €	€ HT
☐ Interview dans le blog « 3 questions à... »	990 €	€ HT

Catalogue (commande et éléments à nous retourner avant le 30/08/2023)

☐ Page quadri	L 160 x H 240 mm	2 260 €	€ HT
☐ 1/ 2 Page quadri	L 160 x H 120 mm	1 240 €	€ HT
☐ 2e de couverture	L 160 x H 240 mm	6 130 €	€ HT
☐ Rabat 4e de couverture	L 160 x H 240 mm	5 665 €	€ HT
☐ 4e de couverture ÉPUISÉ	L 160 x H 240 mm	6 130 €	€ HT
☐ Insertion marque page		5 920 €	€ HT
☐ Raison sociale en rouge		155 €	€ HT
☐ Logo en couleur		350 €	€ HT

Parcours de visite (au choix)

☐ Logo sur un parcours thématique	500 €	€ HT

Suite en page suivante

SPECIMEN

Plan de visite (commande et éléments à nous retourner avant le 30/08/2023)

Les fichiers sont à transmettre au format JPEG 300 dpi.

☐ Rabat 1 - 1ère de couverture	5 300 €	..... € HT
☐ Rabat 2 - 1ère de couverture 210 x99mm - 3 annonceurs maximum	1715 €	..... € HT
☐ 3ème de couverture	3 900 €	..... € HT
☐ 4ème de couverture ÉPUISÉ	5 300 €	..... € HT
☐ Front de plan général	3 000 €	..... € HT
☐ 1/4 page quadri (pied de page)	875 €	..... € HT
☐ Logo quadri	1 050 €	..... € HT
☐ Raison sociale en rouge	155 €	..... € HT

Panneaux (commande et éléments à nous retourner avant le 30/08/2023)

☐ Grand panneau élingué au dessus de la Place des lumières ..... L 2,5 m x H 1,5 m	3 976 €	..... € HT

Plan par hall

☐ Logo autour du plan	3 500 €	..... € HT

Plan d'orientation sur salon (commande et éléments à nous retourner avant le 30/08/2023)

☐ Front de plan	6 950 €	..... € HT
☐ Logo couleur + numéro de stand	2 360 €	..... € HT
☐ Raison sociale en rouge	160 €	..... € HT

Dalles au sol (commande et éléments à nous retourner avant le 30/08/2023)

☐ 5 dalles ..... L 80 cm x H 80 cm	2 245 €	..... € HT
☐ 10 dalles	3 110 €	..... € HT

(dalles supplémentaires = tarif dégressif, nous consulter)

TOTAL OUTILS DE COMMUNICATION HT ..... = ... € HT

☐ **Remise 15 % à partir de 3 outils commandés d'une valeur totale supérieure à 2 500 € HT** ..... = - ..... € HT
(Remise exclusive de toute autre réduction.)
Aucune remise professionnelle spécifique aux annonceurs passant par une agence ne sera appliquée.

T.V.A. 20%* ..... = ... €
(*TVA due par le preneur de la prestation. TVA non applicable aux sociétés étrangères assujetties – Art. 44 et 196 Directive 2006/112/CE – avec obligation d'apporter la preuve d'assujettissement).
Taux de TVA susceptible de modification en fonction des futures mesures fiscales.

TOTAL TTC ..... = ... € TTC

Soirée Pollutec - Mercredi 11 octobre 2023

• Promenade gourmande ..... nb d'invités : ..... x 130 €		..... € HT

TOTAL COMMANDE SOIRÉE POLLUTEC ..... = ... € HT

T.V.A. 20%* ..... = ... €
(*TVA due par le preneur de la prestation. TVA non applicable aux sociétés étrangères assujetties – Art. 44 et 196 Directive 2006/112/CE – avec obligation d'apporter la preuve d'assujettissement).
Taux de TVA susceptible de modification en fonction des futures mesures fiscales.

TOTAL TTC ..... = ... € TTC

Suite en page suivante

SPECIMEN

Je soussigné(e),..... déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente produits dérivés dont je possède une copie, et m'engage à m'y conformer sans réserve ni restriction.

Paiement par chèque ou par virement d'un 1er acompte de 20% du montant total TTC, soit .....€ TTC à joindre à l'inscription, d'un 2ème acompte de 20% avant le 30/09/2022, d'un 3ème acompte de 30% avant le 21/04/2023 et le solde de 30% avant le 31/07/2023. Les demandes de participation devront impérativement être accompagnées des acomptes échus au jour de l'envoi de la demande de participation. Pour les demandes de participation reçues après le 31/07/2023, 100% du montant est à joindre avec ces dernières.

BANQUE	GUICHET	N° DE COMPTE	CLE	MOTIF	DOMICILIATION	N° INTRACOMMUNAUTAIRE
30066	**10947**	**00010067602**	**68**	**POLLUTEC 2023**	C.I.C. SAINT-AUGUSTIN GCE 102, BD HAUSSMANN - 75 008 PARIS	**FR 92 410 219 364**
IBAN : FR76 3006 6109 4700 0100 6760 268 / SWIFT : CMCIFRPP						

Pour tous les annonceurs payant par virement, indiquer impérativement sur les ordres de virement la mention expresse suivante : « Règlement sans frais pour le bénéficiaire ».

> par chèque à l'ordre de RX France / POLLUTEC (pour les exposants domiciliés en France).

> par carte bancaire : merci de bien vouloir vous mettre en relation avec le service recouvrement : recouvrement@rxglobal.com

Cachet et Signature (obligatoire)

Fait à ..... **Le** .....

Nom et fonction du signataire dûment habilité aux fins de signatures des présentes :

.....

.....

Raison sociale de facturation : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville :** ..... **Pays :** .....

Tél. : ..... **E-mail :** .....

N°Intracommunautaire : .....

SPECIMEN

Réservé à l'administration

N° SFDC :	Com :

FICHE D'INSCRIPTION CO-EXPOSANT*

À retourner à RX France - Pollutec
52-54, quai de Dion-Bouton CS 80001
92806 Puteaux Cedex - France
E-mail : contact.pollutec@rxglobal.com

Co-exposant rattaché au stand : .....

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ CO-EXPOSANTE

Raison sociale : ..... Division : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....
Tél. : ..... Tél Portable : .....
Web : ..... E-mail société : ..... @ .....
N° Intracommunautaire (obligatoire) : .....

RESPONSABLE SALON

Nom/Prénom : ❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle ..... Fonction : .....
Tél. : ..... Portable : .....
E-mail : .....
PDG/ DG / Gérant : .....
Nom/Prénom : ❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle .....
E-mail : .....
Responsable Export : ❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle .....
E-mail Export : .....

SECTEUR D'EXPOSITION (1 seul au choix - case à cocher)

☐ **AIR, ODEUR, BRUITS**

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS
- ☐ Agriculture urbaine et végétalisation
- ☐ Génie écologique
- ☐ Mer et littoral
- ☐ Préservation de la biodiversité

COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS
- ☐ Collectifs français
- ☐ Collectifs internationaux
- ☐ Enseignement, recherche et formation
- ☐ Financement et assurance
- ☐ Institutionnels

DÉCHETS
- ☐ **Traitement des déchets (traitement-Tri – Elimination)**

Collecte, nettoyage, hydrocurage
- ☐ Nettoyage – hydrocurage
- ☐ Véhicules – logistique (manutention, stockage)

Recyclage – Réemploi – Réutilisation
- ☐ Déchets de chantier
- ☐ Déchets d'équipements électriques et électroniques
- ☐ Recyclage – Réemploi – Réutilisation
- ☐ Véhicules hors d'usage

EAU

Gestion de la ressource eau
- ☐ Efficacité hydrique – Smart Water
- ☐ Nouvelles ressources en eau (dessalement, eau de pluie...)
- ☐ Traitement – Distribution – Assainissement

Gestion des réseaux
- ☐ Automation – Smart systems – IoT
- ☐ Canalisations
- ☐ Pompes – Robinetterie

ENERGIE
- ☐ **Efficacité et gestion énergétique**

Energie de récupération
- ☐ BioGaz
- ☐ Energie Fatale
- ☐ Pyrogazéfication / Incinération
- ☐ Réseaux de chaleur

Energies nouvelles et renouvelables
- ☐ Biomasse
- ☐ Hydrogène
- ☐ Géothermie
- ☐ Solaire thermique
- ☐ Solaire Photovoltaïque
- ☐ Eolien
- ☐ Hydrolien
- ☐ **Stockage de l'énergie**
- ☐ **INSTRUMENTATION – MÉTROLOGIE – ANALYSE**

RISQUES
- ☐ Risques
- ☐ Amiante et autres pollutions particulaires (Détection et traitement de l')
- ☐ Equipements de protection, matériels et produits
- ☐ Services, ingénierie, études et conseils
- ☐ **SITE ET SOLS POLLUÉS**

VILLE ET BÂTIMENT DURABLES
- ☐ Aménagement urbain
- ☐ Eco-matériaux et biomatériaux
- ☐ Mobilité
- ☐ Ville durable

☐ **MER ET LITTORAL (BLUETEC)**

POUR ANNONCER VOTRE PRÉSENCE

PACK D'INSCRIPTION CLASSIC

- **1 Page de présentation** : référencement de votre société dans le moteur de recherche exposant accessible depuis pollutec.com (600 caractères de description + votre logo)
- **1 Espace de présentation** dans le catalogue du salon : coordonnées
  + 5 codes activités
  + 3 domaines d'application
- **1 Bannière personnalisable** avec n° stand
- **50 e-invitations**
- **10 e-invitations VIP**
- **Badges exposants** (1 badge / 3m², au-delà de 150m²: 50 badges)
- **1 Catalogue** du salon
- **Nom et numéro de stand dans le guide de visite**
- **Assurance exposants** dans les conditions définies aux articles 18, 19, et 20 du Règlement Général
- **Frais de dossier**

995 € HT

POUR PRÉSENTER VOTRE SAVOIR-FAIRE

PACK D'INSCRIPTION CONFÉRENCE

INCLUT LE PACK CLASSIC

+

- 1 **Créneau de conférence** en Forum (45 min.)
- **Captation vidéo de votre conférence :**
  - filmée
  - diffusée en replay sur la plateforme Pollutec Learn & Connect post-événement
- **La vidéo de votre conférence à votre disposition** en totale exploitation post-salon

2 600 € HT

* À compléter pour chaque co-exposant qui partage son espace d'exposition avec un autre exposant. Vous avez la possibilité de partager votre espace d'exposition avec d'autres sociétés dites co-exposantes que vous devez déclarer à l'organisateur. Ces sociétés co-exposantes n'ont pas nécessairement de lien juridique ou commercial avec votre société. Elles sont physiquement présentes sur votre espace d'exposition. Seules les sociétés co-exposantes qui apparaissent sur ce formulaire et dont le pack exposition aura été acquitté pourront êtres présentes à Pollutec. Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de refuser à ces co-exposants toutes possibilités d'exposition.

Suite en page suivante

SPECIMEN

INSCRIPTION

Pack d'inscription **obligatoire** - 1 parmi l'un des packs au choix (voir descriptif page précédente)

☐ Pack Classic ..... 995 € ..... € HT

☐ Pack Conférence ..... 2 600 € ..... € HT

Lecteur de badges (commande **supplémentaire** au lecteur obligatoire de l'exposant principal)

☐ Lecteur de badges **Emperia** (accès illimité) ..... ____ x 240 € ..... € HT

Sociétés représentées

■ Nombre de sociétés représentées sur le stand ..... ____ x 350 € ..... € HT

Raison sociale : ..... Pays : .....

Raison sociale : ..... Pays : .....

Raison sociale : ..... Pays : .....

(Merci de nous retourner une attestation de représentation pour chaque société représentée).

Ce sont des sociétés dont vous représentez les produits et qui ne sont pas physiquement présentes sur votre espace d'exposition.

TOTAL INSCRIPTION HT : ..... = ... € HT

T.V.A. 20%* (*TVA due par le preneur de la prestation. TVA non applicable aux sociétés étrangères assujetties – Art. 44 et 196 Directive 2006/112/CE – avec obligation d'apporter la preuve d'assujettissement) ..... = ... €

TOTAL INSCRIPTION TTC ..... = ... € TTC

Conditions de paiement : 20% à l'inscription, 20% avant le 30/09/2022, 30% avant le 21/04/2023 et le solde de 30% avant le 31/07/2023.

OUTILS DE COMMUNICATION

Autres outils de communication (détails p. 10 à 12)

Indiquez votre choix d'outils de communication

■ ..... € ..... € HT

■ ..... € ..... € HT

■ ..... € ..... € HT

Autres propositions de sponsoring, nous consulter.

☐ **Remise de 10%** pour toute commande d'outils de communication dès votre inscription !*

* Exclusive de toute autre réduction et hors offres de sponsoring.

TOTAL OUTILS DE COMMUNICATION HT : ..... = ... € HT

T.V.A. 20%* (*TVA due par le preneur de la prestation. TVA non applicable aux sociétés étrangères assujetties – Art. 44 et 196 Directive 2006/112/CE – avec obligation d'apporter la preuve d'assujettissement) ..... = ... €

TOTAL OUTILS DE COMMUNICATION TTC ..... = ... € TTC

Conditions de paiement : 20% à l'inscription, 20% avant le 30/09/2022, 30% avant le 21/04/2023 et le solde de 30% avant le 31/07/2023.

Les fiches d'inscription devront impérativement être accompagnées des acomptes échus au jour de l'envoi de la fiche d'inscription.

Je soussigné(e), ... déclare avoir pris connaissance du Règlement Général du salon Pollutec et des Conditions Générales de Vente produits dérivés dont je possède un exemplaire et dont j'accepte toutes les clauses sans réserve ni restriction. Toute modification ou réserve apportée de quelque façon que ce soit à la fiche d'inscription co-exposant sera considérée comme nulle et non-avenue.

Je soussigné(e), ... déclare avoir pris connaissance de la police d'assurance souscrite par l'organisateur et déclare abandonner, ainsi que mes assureurs, tout recours contre les sociétés propriétaire et gestionnaire des locaux dans lesquels se déroule le Salon, leurs assureurs, RX France, ses assureurs, tout exposant et contre tout autre intervenant pour le compte des personnes précitées, du fait de tout dommage. Vous êtes susceptible de recevoir des offres commerciales de la part de RX France et de ses partenaires pour votre activité professionnelle. Si vous ne le souhaitez pas, adressez-vous à RX France - Salon Pollutec - 52-54, quai de Dion-Bouton CS 80001 – 92806 Puteaux Cedex - France. Vous acceptez de recevoir par courrier, fax ou courrier électronique, des informations commerciales de RX France et de ses partenaires. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par RX France. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de suivi de clientèle et la proposition d'offres similaires à celles ainsi souscrites ainsi qu'à des offres correspondant à votre activité de la part des partenaires et sponsors. Les destinataires des données sont l'organisateur RX France ainsi que les partenaires et sponsors de l'événement. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées aux services marketing et commerciaux de RX France, et à ses partenaires et sponsors, dans le cadre de l'événement. Conformément au Règlement Européen pour la protection des données personnelles (UE)2016/679 - RGPD-, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'effacement et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer via https://privacy.reedexpo.com/fr-fr/privacy-centre.html. Vous pouvez également pour des motifs légitimes vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour tous les annonceurs payant par virement, indiquer impérativement sur les ordres de virement la mention expresse suivante : « Règlement sans frais pour le bénéficiaire ».
> par carte bancaire, merci de bien vouloir vous mettre en relation avec le service recouvrement : recouvrement@rxglobal.com.

FACTURATION

Merci de nous préciser ci-dessous les modalités de facturation souhaitées

INSCRIPTION À FACTURER :

☐ À l'organisateur du stand **OU** ☐ Directement au co-exposant

OUTILS DE COMMUNICATION À FACTURER :

☐ À l'organisateur du stand **OU** ☐ Directement au co-exposant

Fait à : ..... **Le :** .....

Nom et fonction du signataire :

.....

.....

Si vous choisissez la facturation directe au co-exposant, merci de compléter les informations suivantes :

RX France OPTE POUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

Vous ne recevrez plus de facture papier par courrier postal. Vos factures vous seront envoyées par e-mail, et archivées et consultables dans votre espace facturation sécurisé. La facture électronique est votre original de facture.

Nous vous remercions de nous communiquer une adresse électronique (e-mail) pour recevoir vos documents ainsi que l'e-mail de notification de l'arrivée des documents dans votre espace facturation.

E-mail (obligatoire) : .....

Cachet et Signature (obligatoire)
(Précédés de la mention «Bon pour accord»)

Réservé à l'administration

N° SFDC :	Com :	Agent :	A/N :	FID : O/N	Date réception :	Date enregistrement :

SPECIMEN

ATTESTATION DE REPRÉSENTATION
REPRESENTATION CERTIFICATE

Si vous avez plusieurs sociétés représentées, merci de photocopier ce formulaire et de le transmettre à chacun de vos commettants*.
Please copy this form and send it to all companies you represent.

Ce formulaire est à compléter par la firme représentée et à renvoyer avant le 02/09/2023 à l'adresse suivante :
This form is to be returned fully completed by September 2nd 2023 to:

RX France - Pollutec
52-54, quai de Dion-Bouton CS 80001 – 92806 Puteaux Cedex - France
Tél : +33 (0) 1 47 56 51 81 - www.pollutec.com

La société représentée bénéficie de / *The represented company benefit from:*

- Droit d'affichage de la société sur le stand / *Right to be displayed on the direct exhibitor stand*
- Référencement de votre société dans la liste des exposants sur www.pollutec.com avec renvoi vers la fiche de la société exposante principale / *Your company listed on the exhibitor list on www.pollutec.com with link to web page of the direct exhibitor*
- Référencement dans le catalogue (raison sociale, n° de stand et coordonnées) / *Your company listed in the catalogue (company name and details + stand n°)*
- Référencement dans les listes exposants des outils pour les visiteurs / *Your company listed in the exhibitor list of visitors tools*

LA FIRME SOUSSIGNÉE... (Société représentée)/THE UNDERSIGNED FIRM... (represented firm) **

Raison sociale/*Company name* : .....

Adresse/*Address* : .....

Code postal/*ZIP code* : ..... Ville/*City* : ..... Pays/*Country* : .....

Tél./*Tel.* : ..... Web : www. .....

Contact/*Name* : .....

E-mail : ..... @ .....

...CERTIFIE QUE LA SOCIÉTÉ CI-DESSOUS... (exposant direct)/...CERTIFIES THAT THE FIRM... (direct exhibitor) **

Raison sociale/*Company name* : .....

Adresse/*Address* : .....

... LA REPRÉSENTE SUR SON STAND A L'OCCASION DU SALON POLLUTEC /
...IS ITS REPRESENTATIVE AT THE POLLUTEC EXHIBITION

du 10 au 13 octobre 2023 à Lyon Eurexpo France / *from 10th to 13th October 2023 in Lyon – Eurexpo / France*

À/*Place* .....

Le/*Date* .....

Nom et fonction du signataire/*Name and position of undersigned* :

.....

Signature (obligatoire/*required*)

Cachet/*Stamp* (obligatoire/*required*)

* Les sociétés représentées doivent obligatoirement avoir un lien juridique ou commercial avec votre société. Ce sont des sociétés dont vous représentez les produits et elles ne sont pas physiquement présentes sur votre espace d'exposition. Seules les sociétés représentées qui auront retourné cette attestation et dont les « droits d'inscription sociétés représentées » auront été acquitté pourront être représentées à Pollutec / *To be completed for each company represented on an exhibitor's exhibition space. Companies represented must have a legal or commercial link with your company. They are companies whose products you represent and they are not physically present on your exhibition space. Only the represented companies that have returned this form and paid the Represented Company registration fee may be represented at Pollutec.*

** Réservé à l'organisateur / *Reserved for the organizers*

NOTE JURIDIQUE :
En vertu du décret n° 69-948 du 10 octobre 1969 et de l'arrêté d'application du 7 avril 1970, les importateurs ou agents généraux, français ou étrangers, doivent joindre à leur demande de participation une attestation émanant de leur commettant certifiant qu'ils sont bien habilités à les représenter sur le stand souscrit. Par ailleurs, ils devront acquitter pour chacune des firmes représentées un droit « d'inscription de société représentée », de 350 € HT.
Under the provisions of the decree n°69-948 of October 1969 applicable to Trade Fairs and Exhibitions, and those of the decree of 7 April 1970 designed to enforce it, French and foreign importers and general agents must henceforth enclose with their registration fee application, a certificate from their principals confirming that they are duly qualified to represent them on their stand. Furthermore, they must pay a registration fee of € 350 excl. VAT.

NOMENCLATURE DU SALON

GESTION DE LA RESSOURCE EAU

Traitement - Distribution - Assainissement

20020 • Captage de l'eau

Boues de stations d'épuration, d'unités industrielles, de curage, de dragage et matières résiduaires (Traitement des)

20040 • Agglomération - Compactage - Granulation des boues séchées
20050 • Collecte, transport et traitement des boues de curage et des boues d'égout et de dragage, Hydrocurage (Équipements pour)
20060 • Déshydratation (Filtres, centrifugeurs, sécheurs, etc.), épaississement des boues (Matériel de)
20070 • Échangeurs (Eau)
20080 • Fermenteurs, Digesteurs, Méthaniseurs
20090 • Incinération des boues
20100 • Silos de stockage et systèmes d'extraction
20110 • Stabilisation des boues
20120 • Valorisation (y compris valorisation agricole), Épandage

20130 • Filtrage et affinage d'eau au robinet eau (Bonbonnes, fontaines..)

20140 • Irrigation (Matériels et travaux de)

20150 • Piscines (Matériels et équipements pour le traitement)

Procédés biochimiques

20170 • Aération (Dispositifs d'), Oxygène pur (Installation à l'), Souffleries
20180 • Aération pour fleuves et lacs (Dispositifs d')
20190 • Anaérobies (Installations)
20200 • Bioréacteurs spéciaux
20210 • Boues activées (Installations d'épuration par)
20220 • Chloration
20230 • Dénitrification
20240 • Déphosphoration biologique
20250 • Désinfection par rayons gamma
20260 • Désodorisation (Eau)
20270 • Lits percolateurs (Matériels pour), Lits percolateurs immergés
20280 • Micro-organismes spéciaux
20290 • Nitrification
20300 • Ozonisation
20310 • Ultraviolets (Installations à)
20320 • Stérilisation

Procédés mécanophysiques

20340 • Agitateurs
20350 • Dessableurs, Aération pour dessableurs, Lavage du sable, Cribles pour sable
20360 • Admission pour bassins, seuils de déversement, absorbeurs (Dispositifs de)
20370 • Dragues flottantes
20380 • Evaporateurs sous vide
20390 • Filtres (Soie, acier, inox ...), Microtamis
20400 • Flottation (Installations de)
20410 • Grilles et tamis de dégrillage, dégrilleurs, traitement des produits de dégrillage
20420 • Mélangeurs statiques en ligne
20430 • Sédimentation (Installations de), Décanteurs, Racleurs
20440 • Séparateurs (Hydrocarbures, graisse, émulsions), Déshuileurs

Procédés physico-chimiques

20460 • Absorption
20470 • Adsorption
20480 • Déchloruration
20490 • Déferrisation / Démanganisation
20500 • Déphosphoration
20510 • Désacidification, Neutralisation
20520 • Désinfection, Destruction des algues
20530 • Dessalement, Adoucissement
20540 • Détoxication, Déphénolisation
20550 • Dosage (Installations et appareils de)
20560 • Échangeurs d'ions
20570 • Électrolytiques (Procédés)
20580 • Membranes (Installations à)
20590 • Oxydation (Procédés d')
20600 • Photocatalyse (Procédés par)
20610 • Précipitation / Floculation
20620 • Refroidissement (Procédés de)
20630 • Thermiques (Procédés), Evaporation

20640 • Procédés physiques

Produits et consommables

20660 • Désinfectants / désodorisants
20670 • Destruction des algues (Produits pour la)
20680 • Produits chimiques pour le traitement de l'eau
20690 • Produits et biotechnologies écologiques pour le traitement de l'eau et des eaux usées
20700 • Produits minéraux pour le traitement des eaux usées

Stations d'épuration et de traitement Assainissement collectif et non collectif

20720 • Assainissement collectif
20730 • Assainissement non collectif (Filière compacte)
20740 • Cuves de traitement d'eau
20750 • Équipements de construction pour stations
20760 • Équipements électriques pour stations
20770 • Équipements mécaniques pour stations
20780 • Organes d'arrêt pour stations
20790 • Recouvrements pour stations
20800 • Silos et cuves de stockage
20810 • Stations compactes / à partir d'éléments préfabriqués en charpente métallique
20820 • Stations domestiques et accessoires, petites stations
20830 • Stations industrielles
20840 • Terrassement et stabilisation (Techniques de)

Stockage de l'eau

20860 • Châteaux d'eau et réservoirs d'eau potable (Construction et rénovation)
20870 • Conteneurs, bassins cuves et bâches de stockage, bacs de rétention
20880 • Enduits et matériaux de protection
20890 • Forage (Equipements de)
20900 • Géomembranes, géotextiles
20910 • Ouvrages hydrauliques

Efficacité hydrique - Smart water

20930 • Eaux usées (Système de réutilisation)
20940 • Economiseur d'eau
20950 • Détecteur de fuites
20960 • Robinets automatiques
20970 • Appareils hydro-economes

Nouvelles ressources en eau (dessalement, eau de pluie...)

20990 • Déssalement
21000 • Distribution et traitement (Eau de pluie)
21010 • Eau de pluie (Bassins de retenue, Décantation, Infiltration.... et accessoires), Grilles pour canalisations d'évacuation des eaux de pluie, Systèmes de nettoyage des réservoirs d'eau de pluie
21020 • Module de gestion eau de pluie

Ingénieur-conseil, bureau d'études, société d'ingénierie

21040 • Diagnostic - Audit
21050 • Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
21060 • Management de projet
21070 • Etude de conception
21080 • Ingénierie (maîtrise d'œuvre)

Services

21100 • Distribution ou traitement de l'eau (Société d'exploitation)
21110 • Informatique et logiciels
21120 • Laboratoires d'analyse, de mesure et de contrôle
21130 • Recherche (Organismes de)

Suite en page suivante

EARLY BOOKING - ESPACES DE 9 À 15M²

GESTION DES RÉSEAUX ET PERFORMANCE DES PROCÉDÉS

Canalisations

Canalisations, Tuyaux, Raccords, Joints

21170 • Accessoires pour conduites, Joints d'étanchéité
21180 • Canalisations / Tuyaux / Tubes avec revêtement intérieur
21190 • Canalisations / Tuyaux / Tubes et raccords pour drainage
21200 • Canalisations / Tuyaux / Tubes pour conduites forcées
21210 • Autres Canalisations / Tuyaux / Tubes et raccords

Inspection, entretien et maintenance des canalisations

21230 • Détection de fuites
21240 • Inspection télévisée des réseaux, Robots
21250 • Télégestion, Télésurveillance

Pose des conduites

21270 • Compactage du sol (Appareils et machines de)
21280 • Étayage des tranchées (Appareils pour l'), palplanches et entretoises de canalisations
21290 • Levage pour anneaux d'égout (Dispositifs de)
21300 • Pose des conduites (Appareils pour la)
21310 • Pose en souterrain (Appareils pour la)

Puits/Ouvrages spéciaux/Procédés

21330 • Accessoires de puits (Couvercles, Échelles, ...)
21340 • Caillebotis
21350 • Gouttières
21360 • Regards de visite, Caniveaux
21370 • Trop-plein (Ouvrages d'évacuation de)

21380 • Revêtements

21390 • Travaux sans tranchée

Pompes - Robinetterie

Bouches d'écoulement et robinetterie

21420 • Bouches d'écoulement
21430 • Robinetterie / Vannes / Clapets

21440 • Captages (Protection des)

21450 • Compresseurs, surpresseurs

21460 • Infrastructure

Pompes, installations de levage

21480 • Équipements pour pompes, Systèmes d'entraînement, Systèmes de régulation, Commandes
21490 • Pompes à main, Pompes d'épuisement pour caves
21500 • Pompes à vide
21510 • Pompes doseuses
21520 • Pompes haute pression et très haute pression
21530 • Pompes hydrauliques
21540 • Pompes immergées
21550 • Pompes pour liquides chargés, Pompes à boues
21560 • Pompes pour liquides chauds
21570 • Pompes pour liquides clairs
21580 • Pompes pour liquides corrosifs, Pompes à acides
21590 • Pompes pour produit abrasif
21600 • Pompes pour produits visqueux
21610 • Réservoirs hydropneumatiques
21620 • Pompage (Systèmes et stations de)
21630 • Relevage (Systèmes de)

Automation - Smart systems - IoT

21650 • Supervision
21660 • Télégestion
21670 • Automates
21680 • Automatismes déportés
21690 • Bus de terrain
21700 • Compteurs de consommation d'eau
21710 • Capteurs (pression, températures, chimiques...)

Intégration des Energies renouvelables

21730 • Electronique de puissance
21740 • Technologies d'information pour salles de contrôle
21750 • Etudes et conseil

Sécurisation des réseaux

21770 • Electronique de puissance
21780 • Solutions d'automation
21790 • Technologies d'information pour salles de contrôle

Ingénieur-conseil, bureau d'études, société d'ingénierie

21810 • Diagnostic - Audit
21820 • Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
21830 • Management de projet
21840 • Etude de conception
21850 • Ingénierie (maîtrise d'œuvre)

Services

21870 • Informatique et logiciels
21880 • Laboratoires d'analyse, de mesure et de contrôle
21890 • Modélisation
21900 • Recherche (Organismes de)
21910 • Réseaux (Installation et maintenance des)
21920 • Radiorelevé
21930 • Télégestion, régulation des équipements de traitement des eaux usées et de fabrication d'eau potable, contrôles de procédés

COLLECTE, NETTOYAGE, HYDROCURAGE

Véhicules - Logistique (manutention, stockage)

Conteneurs

21970 • Accessoires pour conteneurs
21980 • Bennes (traditionnelles, à ordures ménagères...)
21990 • Bennes amovibles
22000 • Caissons
22010 • Conteneur logistique
22020 • Conteneurs de collecte sélective (à compartiment unique ou à compartiments multiples)
22030 • Conteneurs enterrés et semi-enterrés
22040 • Conteneurs de Rayonnage
22050 • Conteneurs pour camion à benne basculante et pour camion à benne amovible
22060 • Conteneurs pour déchets spéciaux
22070 • Conteneurs pour huiles et produits chimiques
22080 • Poubelles, sacs et conteneurs
22090 • Systèmes anti-bruit pour conteneurs

Entretien / Manutention

22110 • Cloisons de séparation pour stockage
22120 • Dispositifs pour le déplacement des conteneurs
22130 • Installations pneumatiques pour le transport des déchets
22140 • Installations pour le déchargement des déchets
22150 • Murs préfabriqués pour box de stockage
22160 • Système de lavage des conteneurs à déchets
22170 • Entretien et Services, reconditionnement des matériels

Véhicules, structures rapportées

22190 • Appareil à bras
22200 • Camions-grues
22210 • Châssis poids lourds
22220 • Équipements, accessoires et pièces d'usure
22230 • Remorques pour transport de déchets banals
22240 • Systèmes de détection des éléments indésirables dans les conteneurs de déchets fermentescibles et déchets papier
22250 • Systèmes de pesage pour conteneurs à déchets
22260 • Systèmes d'élévation pour le déversement des conteneurs à déchets
22270 • Systèmes d'identification pour conteneurs à déchets
22280 • Transmission pour véhicules de collecte
22290 • Véhicules de collecte (BOM à compartiment unique et compartiments multiples)
22300 • Véhicules de collecte pour les conteneurs de produits dangereux
22310 • Véhicules pour le transport des boues
22320 • Véhicules-citernes avec dispositif d'aspiration (Hydrocureurs véhicules mixtes)
22330 • Véhicules-citernes avec dispositif d'aspiration de déchets liquides (Hydrocureurs véhicules mixtes)
22340 • Véhicules-citernes avec dispositif d'aspiration de déchets dangereux (Hydrocureurs véhicules mixtes)

Nettoyage - Hydrocurage

Machines

22370 • Aspirateurs mixtes à eau et poussière
22380 • Auto laveuses
22390 • Balayeuses - aspirantes
22400 • Centrale d'aspiration
22410 • Cryogénie (Nettoyage par)
22420 • Déjections animales (Chiens, pigeons... matériel de collecte)

Suite en page suivante

EARLY BOOKING - ESPACES DE 9 À 15M²

22430 • Déneigement
22440 • Haute pression (Nettoyeurs)
22450 • Très Haute pression (Nettoyeurs)
22460 • Moquette (Nettoyeurs de)
22470 • Pièces, fontaines, machines à laver (Nettoyage de)
22480 • Robots
22490 • Sanitaires mobiles / transportables
22500 • Unité mobile d'aspiration industrielle

Petit matériel et accessoires

22520 • Brosse - Balais
22530 • Chariots
22540 • Vêtements de travail et de sécurité

Produits

22560 • Anti-graffiti (Produits)
22570 • Désinfection (Produits de)
22580 • Élimination de nuisibles (Dératisation...) (Produits de)
22590 • Essuyage (Matière)
22600 • Hygiène (Produits d')
22610 • Nettoyage (Produits de)
22620 • Protection (Produits de)
22630 • Revêtement auto-nettoyants
22640 • Graffiti (Matériels d'enlèvement de)

Ingénieur-conseil, bureau d'études, société d'ingénierie

22660 • Diagnostic - Audit
22670 • Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
22680 • Management de projet
22690 • Etude de conception
22700 • Ingénierie (maîtrise d'œuvre)

Services

22720 • Canalisations, curage, hydrocurage, dragage (Nettoyage des)
22730 • Entreprises de propreté
22740 • Informatique et logiciels
22750 • Location de matériel
22760 • Logistique, Collecte, Transport (Prestations de service)
22770 • Voirie (Nettoiement et entretien de la)

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Equipements, matériels et produits

22800 • Centres de transferts (Matériels pour)
22810 • Équarrissage (Matériels d')
22820 • Déchèteries (Matériels pour)
22830 • Déchets amiantés (Traitement des)
22840 • Déchets d'activité de soin à risques infectieux (DASRI) (Traitement et élimination des)
22850 • Eaux d'infiltration dans les décharges / Lixiviats (Traitement des)

Mise en décharge

22870 • Captage et utilisation des gaz
22880 • Clôtures et filets de retenue anti-envol
22890 • Drainage des eaux d'infiltration
22900 • Engins mobiles (Compacteurs, niveleuses, matériels de TP...)
22910 • Étanchéité (Matériels d'), membranes
22920 • Nettoyage des pneus (Installation pour le)
22930 • Recouvrement (Matériaux de)

Traitement biologique Compostage Fermentation

22950 • Additifs
22960 • Aération, Arrosage (Matériel pour)
22970 • Anaérobie (Traitement)
22980 • Compostage (Équipements pour le)
22990 • Désodorisation (Elimination et recyclage des déchets)
23000 • Ensachage

Traitement mécanique

23020 • Accessoires pour broyeurs (Marteau, couteaux, blindage, grille...)
23030 • Broyeurs, pré broyeurs, trommel
23040 • Concasseurs (à mâchoire, à percussion, à cône, à rouleau...)
23050 • Cisailles
23060 • Convoyeurs (Bandes transporteuses, tables de visite, trémies...)
23070 • Cribles
23080 • Enrubanneuse et ouvreuse de balles
23090 • Fil de fer (Ligaturage, presse à déchets)
23100 • Fils de fer pour balles
23110 • Malaxeurs
23120 • Manutention des déchets (Chargeurs, chariots téléscopiques...)
23130 • Manutention des ferrailles (Grues, grappins...)
23140 • Presses à balles (horizontales et verticales)
23150 • Compacteurs (monobloc, poste fixe)
23160 • Sécheurs
23170 • Séparateurs à air
23180 • Séparateurs magnétiques
23190 • Séparateurs optiques
23200 • Stockage (Armoires, bacs de rétention...)
23210 • Triage (Installations de)

23220 • Traitement thermique (Valorisation, élimination)

23230 • Gazéification (Installations de)
23240 • Incinérateurs pour déchets solides
23250 • Incinérateurs pour déchets spéciaux
23260 • Produits pour incinérateurs
23270 • Lits fluidisés (Installations et dispositifs pour le traitement par)
23280 • Pyrolyse (Installations et dispositifs pour le traitement par)
23290 • Silos et cuves de stockage
23300 • Thermolyse (Installations et dispositifs pour le traitement par)
23310 • Traitement des émissions gazeuses
23320 • Traitement des poussières, cendres et scories
23330 • Vitrification/torches à plasma (Installation)

Ingénieur-conseil, bureau d'études, société d'ingénierie

23350 • Diagnostic - Audit
23360 • Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
23370 • Management de projet
23380 • Etude de conception
23390 • Ingénierie (maîtrise d'œuvre)

Services

23410 • Centre d'Enfouissement Technique (Exploitation et Gestion)
23420 • Elimination (Prestations de service)
23430 • Informatique et logiciels
23440 • Laboratoires d'analyse, de Mesure et de Contrôle
23450 • Recherche (Organismes de)
23460 • Traitement et tri (Prestations de service)

RECYCLAGE - RÉEMPLOI - MATIÈRES ET MATÉRIAUX

Recyclage - Réemploi - Réutilisation

23490 • Appareils à mercure (Récupération et valorisation)
23500 • Appareils électriques et électroniques (Récupération et valorisation)
23510 • Appareils réfrigérants usagés (Récupération et valorisation)
23520 • Bois (Récupération et valorisation)
23530 • Boîtes aérosols (Récupération et valorisation)
23540 • Boues de vernis et peinture (Récupération et valorisation)
23550 • Caoutchouc et Matériaux synthétiques (Récupération et valorisation)
23560 • Catalyseurs (Récupération et valorisation)
23570 • Composites (Matériaux) (Récupération et valorisation)
23580 • Construction (Matériaux de récupération et valorisation)
23590 • Déchets spéciaux (Récupération et valorisation)
23600 • Huile (Récupération et valorisation)
23610 • Installations de filtrage usagées (Récupération et valorisation)
23620 • Métaux / Ferraille (Récupération et valorisation)
23630 • Papier / Cartons (Récupération et valorisation)
23640 • Piles, batteries (Récupération et valorisation)
23650 • Plastiques (Récupération et valorisation)
23660 • Pneus (Récupération et valorisation)
23670 • Sable (Récupération et valorisation)
23680 • Solvants (Récupération et valorisation)
23690 • Substances photochimiques (Récupération et valorisation)
23700 • Systèmes d'entraînement
23710 • Textiles (Récupération et valorisation)
23720 • Tubes fluorescents (Récupération et valorisation)
23730 • Déchets de chantier
23740 • Véhicules hors d'usage
23750 • Véhicules hors d'usage (Récupération et valorisation)
23760 • Véhicules hors d'usage (pôts catalytiques)
23770 • Véhicules hors d'usage (Matériels de dépollution)
23780 • Verre (Récupération et valorisation)

23790 • Eco-matériaux et biomatériaux

Suite en page suivante

EARLY BOOKING - ESPACES DE 9 À 15M²

Ingénieur-conseil, bureau d'études, société d'ingénierie

23810 • Diagnostic - Audit
23820 • Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
23830 • Management de projet
23840 • Etude de conception
23850 • Ingénierie (maîtrise d'œuvre)

Services

23870 • Eco-organisme
23880 • Informatique et logiciels
23890 • Laboratoires d'analyse, de Mesure et de Contrôle
23900 • Négoce de matières premières secondaires
23910 • Production de matières premières secondaires (Prestations de service)
23920 • Recherche (Organismes de)
23930 • Valorisation (Prestations de service)

INSTRUMENTATION - MÉTROLOGIE - ANALYSE

Air

23960 • Centrale d'acquisition et d'exploitation des données (Systèmes de)
23970 • Explosimétrie et détection des fuites
23980 • Laboratoires mobiles
23990 • Mesure de débit, vitesse, pression d'air
24000 • Mesure des gaz dans l'environnement et à l'émission
24010 • Mesure des paramètres micrométéorologiques
24020 • Mesure des particules et des aérosols
24030 • Prélèvements et échantillonnage

Bruit

24050 • Cartographie du bruit
24060 • Contrôle du bruit et des vibrations
24070 • Détection et analyse acoustique (Matériels de)
24080 • Détection et analyse vibratoire (Matériels de)
24090 • Isolation acoustique (Mesures de)
24100 • Mesures acoustiques et vibratoires sur site et dans l'environnement

Déchets

24120 • Biogaz (Analyse des)
24130 • Déchets (Analyse et caractérisation des)
24140 • Pesage et logiciels associés

Eau

24160 • Chromatographie
24170 • Composés azotés (Analyse des)
24180 • COT (Analyse de)
24190 • DBO, DCO (Analyse de)
24200 • Débit, niveau, pression, conductivité, métaux, oxygène, pH, turbidité, viscosité, etc. (Mesure de)
24210 • Ecotoxicité (Test de)
24220 • Kits d'analyse et matériels portables
24230 • Paramètres biologiques (Analyse des)
24240 • Photométrie (Matériels de)
24250 • Prélèvement et échantillonnage (Matériels pour)
24260 • Radio-relève de compteurs
24270 • Regards pour compteurs d'eau
24280 • Spectrométrie
24290 • Stations d'alerte et de surveillance
24300 • Télé-relève de compteurs

Risques

24320 • Analyse et Détection (Appareils d')
24330 • Surveillance (Equipement de)
24340 • Toxicologie - Eco toxicologie - Analyse micro biologique
24350 • Etudes et suivi de l'impact des pollutions sur la santé

Sols

24370 • Hydrocarbures dans les sols (Analyse des)
24380 • Métaux lourds dans les sols (ICP, etc.) (Analyse des)
24390 • Sols et nappes phréatiques (Analyse des)

Ingénieur-conseil, bureau d'études, société d'ingénierie

24410 • Diagnostic - Audit
24420 • Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
24430 • Management de projet
24440 • Etude de conception
24450 • Ingénierie (maîtrise d'œuvre)

QUALITÉ DE L'AIR - ODEURS - BRUIT (GESTION DE)

Composés odorants (Traitement et désodorisation de)

24480 • Absorption (Procédés par)
24490 • Adsorption (Procédés par)
24500 • Biologiques (Traitements - Air)
24510 • Brumisation (Haute et basse pression)
24520 • Chimiques (Traitements)
24530 • Concentration (Procédés de)
24540 • Désodorisation (Produits de)
24550 • Dispersion (Procédés de)
24560 • Oxydation thermiques (Procédés de)
24570 • Photocatalyse (Procédés par)

Conditionnement

24590 • Concentration (Procédés de)
24600 • Condensation (Procédés de)
24610 • Conditionnement d'air, climatisation, régulation de l'hygrométrie
24620 • Fumées (Conditionnement des)

COV (Traitement des)

24640 • Adsorption (Procédés par)
24650 • Biologiques (Traitements - Air)
24660 • Cryogénie
24670 • Oxydation (Procédés de)
24680 • Photocatalyse (Procédés par)

Gaz et fumées (Transport et évacuation de)

24700 • Compresseurs, Pompes, Ventilateurs, Moteurs électriques, etc.
24710 • Conduits, Cheminées
24720 • Tours aéroréfrigérantes
24730 • Prélèvement et dosage (Matériels de)
24740 • Sécurité, protection contre les explosions
24750 • Transport pneumatique (Installations de)

Gaz polluants (Equipement et procédés de traitement des)

24770 • Absorption (Procédés par)
24780 • Catalytiques (Traitements)
24790 • Chimiques (Traitements)
24800 • Photocatalyse (Procédés par)

Matières consommables d'épuration de l'air

24820 • Adsorbant / charbon actif
24830 • Catalyseurs
24840 • Corps de garnissage
24850 • Milieux de filtrage des poussières (Manches et poches filtrantes, média filtrants...)
24860 • Produits d'absorption pour purificateurs de gaz d'échappement
24870 • Produits pour la prévention des émissions : additifs, biocarburants

Particules (Traitement et dépoussiérage de)

24890 • Brumisation (Haute et basse pression), séparateurs par voie humide
24900 • Filtres biologiques
24910 • Filtres pour cabine de peinture
24920 • Laveurs biologiques
24930 • Séparateurs électrostatiques
24940 • Séparateurs par filtration
24950 • Séparation mécanique (Dépoussiéreurs centrifuges, vibrations, venturi, etc.)

Qualité de l'air intérieur

24970 • Agents frigorigènes
24980 • Aspirateurs et dépoussiéreurs industriels
24990 • Désinfection (Instruments et produits de)
25000 • Filtration pour salles blanches
25010 • Filtres moléculaires
25020 • Photocatalyse (Procédés par)
25030 • Ventilation

Bruit

25050 • Recherche (Organismes de)
25060 • Laboratoires d'Analyse, de Mesure et de Contrôle
25070 • Bureaux d'études, Ingénieurs conseils en génie acoustique industriel et urbain en relation avec l'architecture
25080 • Mesure et contrôle des zones de bruits et d'ambiance acoustique, modélisation

Suite en page suivante

EARLY BOOKING - ESPACES DE 9 À 15M²

Ingénieur-conseil, bureau d'études, société d'ingénierie

25100 • Diagnostic - Audit
25110 • Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
25120 • Management de projet
25130 • Etude de conception
25140 • Ingénierie (maîtrise d'œuvre)

Services

Informatique et logiciels

25170 • Informatique et logiciels (Analyse, Mesure, Contrôle)
25180 • Logiciels de calcul de dispersion atmosphérique et du transport des polluants

25190 • Laboratoires d'analyse, de Mesure et de Contrôle

25200 • Recherche (Organismes de)

RISQUES (PRÉVENTION ET GESTION)

25230 • Amiante et autres pollutions particulaires (Détection et traitement de l')

25220 • Equipements, matériels et produits

25240 • Antidéflagrants ATEX (Matériels)
25250 • Antistatiques (Matériels)
25260 • Appareils avertisseurs et d'alarme
25270 • Armoires de sécurité
25280 • Barrages flottants, systèmes d'obturation
25290 • Décontamination (Matériels de)
25300 • Sas de décontamination
25310 • Décontamination et Stérilisation des salles blanches
25320 • Dépollution / Décontamination des bâtiments
25330 • Foudre, équipements de prévention et de protection (Paratonnerre, détecteur local...)
25340 • Incendie (Equipements de lutte contre l')
25350 • Prévention contre l'incendie et l'explosion (Arrête-flamme, évents etc.) (Matériels de)
25360 • Produits absorbants
25370 • Protection contre le bruit (Equipements de)
25380 • Protection contre les effets de l'explosion (Installation de)
25390 • Protection des personnes contre les chutes de hauteur (Système de)
25400 • Protection respiratoire (Appareils de)
25410 • Rétention, protection contre les débordements, les inondations... (Matériels, bacs, produits de)
25420 • Secours (Equipements de)
25430 • Signalétique et équipement de sécurité
25440 • Unité mobile d'adduction d'air respirable
25450 • Ventilation (Equipements de)
25460 • Vêtements et accessoires de protection et de soins (Vêtements, gants, masques, laves-yeux...)

Bruit et vibration

Traitement des nuisances sonores

25490 • Correction acoustique (Matériel de)
25500 • Insonorisation à la source (Cabines, capots, amortissage des vibrations, etc.) (Matériels)
25510 • Isolants et absorbants (Matériels)
25520 • Murs et panneaux antibruit, Écrans routiers
25530 • Silencieux (Machines et appareils), Réducteurs de bruits

Traitement des vibrations

25550 • Antivibration (Machines et appareils)
25560 • Matériaux antivibratoires
25570 • Informatique et logiciels

Radioactivité

25590 • Appareils de mesure, de contrôle et de protection
25600 • Décontamination / Démantèlement (Équipements de)
25610 • Déchets radioactifs (Équipements de traitement et élimination des)

Milieux naturels et marins

25630 • Absorbants industriels, matériels et produits de traitement
25640 • Barrages flottants
25650 • Marées noires, Pollution par les hydrocarbures (Equipements pour lutter contre les)
25660 • Pollution marine (Matériels de support pour la mesure de la)
25670 • Pollutions accidentelles (Matériels et procédés de lutte contre les)
25680 • Prévention des pollutions accidentelles de l'eau : cuves de stockage, bassin de rétention, etc (Matériels pour la)

Services, ingénierie, études et conseils

25700 • Assurances
25710 • Audit et diagnostic, Expertise
25720 • Certification, Normalisation et Labellisation
25730 • Etudes réglementaires
25740 • Etudes et dossiers réglementaires ICPE (Prestations)

Études et Conseils

25760 • Déchets radioactifs (Traitement et élimination des)
25770 • Décontamination / Démantèlement (Prestations de)
25780 • Hygiène / Santé
25790 • Radioactivité (Laboratoires d'Analyse, de Mesure et de Contrôle de la)
25800 • Risques géotechniques (Prévention des)
25810 • Risques industriels (Prévention des)
25820 • Risques naturels (Prévention des)
25830 • Risques professionnels (Prévention des)
25840 • Secours
25850 • Sécurité
25860 • Toxicologie / Eco toxicologie / Analyse micro biologique
25870 • Urgence (Gestion des situations d')

25880 • Formation

25890 • Informatique et logiciels

Milieux naturels et marins

25910 • Études et Aménagements paysagers
25920 • Location de matériel (Protection et aménagement de l'envir. littoral et marin)
25930 • Protection du Patrimoine Culturel
25940 • Protection et aménagement des milieux naturels (Réserves, Montage, Forêt)
25950 • Relations PDU - environnement
25960 • Recherche en radioactivité
25970 • Recherche (Organismes et laboratoires de)

SITES ET SOLS POLLUÉS

Equipements, matériels et produits

26000 • Garnitures et revêtements
26010 • Autres équipements ou produits pour le traitement des sols
26020 • Echantillonneurs (Gaz du sol, eau du sol, sol)
26030 • Outils de géophysique
26040 • Pompes de sondes d'injection
26050 • Sondage et forage (Machines et outils)
26060 • Terrassement et stabilisation (Techniques de)

Ingénieur-conseil, bureau d'études, société d'ingénierie

26080 • Diagnostic - Audit
26090 • Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
26100 • Management de projet
26110 • Etude de conception
26120 • Ingénierie (maîtrise d'œuvre)

Services

26140 • Analyses de sol
26150 • Eaux souterraines, nappes (Traitement des)
26160 • Laboratoires d'analyse, de mesure et de contrôle
26170 • Réhabilitation de sites / Travaux de dépollution
26180 • Surveillance, monitoring

Sol in situ (Traitement du)

26200 • Biologique (Traitement)
26210 • Confinement, isolation (Traitement de)
26220 • Physico chimique (Traitement)
26230 • Phytoremediation
26240 • Thermique (Traitement)

Traitement du sol avec excavation

26260 • Biologique (Traitement)
26270 • Confinement, isolation (Traitement de)
26280 • Physico chimique (Traitement)
26290 • Thermique (Traitement)

Suite en page suivante

EARLY BOOKING - ESPACES DE 9 À 15M²

ENERGIE

Énergies renouvelables (Fourniture et production de)

26320 • Aérothermie
26330 • Éolienne (énergie)
26340 • Géothermique (énergie)
26350 • Hydraulique (énergie)
26360 • Marines (énergie)
26370 • Piles à combustibles
26380 • Pompes à chaleur
26390 • Solaire photovoltaïque
26400 • Solaire thermique

Valorisation énergétique

Valorisation énergétique des déchets
26430 • Biomasse et biotechnologies
Bois énergie
26450 • Chaudières / Chaufferies
26460 • Pellets

Biogaz
26480 • Moteurs
26490 • Collecte, approvisionnement
Prétraitement des matières entrantes
26510 • Pesage, dosage
26520 • Stérilisation
Méthanisation
26540 • Constructeur d'unité de méthanisation
26550 • Bureaux d'étude - montage de projets
Valorisation énergétique
26570 • Cogénération
26580 • Stockage du gaz
26590 • Injection, compression, odorisation
26600 • Chaudière
26610 • Séparation
26620 • Bio GNV
Digestats
26640 • Traitement
26650 • Compostage
26660 • Retour au sol

Énergies conventionnelles (production de)

26680 • Chaudières et fours (et co-combustion)

26690 • Echangeurs, convecteurs

Entretien / Manutention
26710 • Systèmes de protection
26720 • Lubrifiants

26730 • Groupes électrogènes

26740 • Production de froid

26750 • Production de gaz

26760 • Production de vapeur

26770 • Production d'énergie électrique

26780 • Production et traitement d'air comprimé

26790 • Turbines (et cycle combiné)

26800 • Moto réducteurs / variateurs de fréquence

Ingénieur-conseil, bureau d'études, société d'ingénierie

26820 • Diagnostic - Audit
26830 • Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
26840 • Management de projet
26850 • Etude de conception
26860 • Ingénierie (maîtrise d'œuvre)

Services

26880 • Enfouissement des lignes aériennes (BT, HT, THT)

26890 • Fournisseur d'énergies issues d'ENR

Fournisseur d'énergie conventionnelle
26910 • Conception, mise en œuvre
26920 • Etudes de faisabilité
26930 • Exploitation

26940 • Informatique et logiciels

26950 • Installation et contrôle des réseaux (gaz, électricité, etc), Planification

26960 • Recherche (Organismes et laboratoires de)

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LUTTE CONTRE LES GAZ À EFFET DE SERRE

Efficacité énergétique

26990 • Eclairage (hors urbain)
27000 • Electronique de puissance
27010 • Indicateur d'efficacité énergétique
27020 • Mesure, comptage, contrôle
27030 • Solutions d'automation
27040 • Technologies d'information pour salles de contrôle

Gaz à effet de serre (Lutte contre les)

27060 • Captage et Stockage de CO2
27070 • Matériel et équipement de lutte contre les GES
27080 • Technologies de réduction des émissions de CO2

Ingénieur-conseil, bureau d'études, société d'ingénierie

27100 • Diagnostic - Audit
27110 • Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
27120 • Management de projet
27130 • Etude de conception
27140 • Ingénierie (maîtrise d'œuvre)

Services

27160 • Bilan Carbone
27170 • Bureaux d'études pour la modélisation et pour la lutte contre l'effet de serre
27180 • Compensation
27190 • Mécanismes de Développement Propre (MDP, MOC, JI)
27200 • Informatique et logiciels
27210 • Recherche (Organismes et laboratoires de)

AMÉNAGEMENT URBAIN ET MOBILITÉ

27230 • Eclairage urbain

27240 • Mobilier urbain

Infrastructure

27260 • Voirie
27270 • Espaces verts

Transport et mobilité

27290 • Agro-carburants
27300 • Carburants de substitution
27310 • Énergie dans les transports
27320 • Hydrogène (Utilisation de l')
27330 • Modes de déplacements alternatifs (Vélo...)

Motorisation
27350 • GNV
27360 • Moteur hybride
27370 • Moteur électrique
27380 • Moteur à combustion
27390 • Pots catalytiques (Matériaux et accessoires pour)
27400 • Transport collectif
27410 • Transport des marchandises
27420 • Transports de carburants
27430 • Véhicules à basse consommation
27440 • Véhicules électriques
27450 • Véhicules hybrides
27460 • Véhicules utilisant le GNV, le GPL

Ingénieur-conseil, bureau d'études, société d'ingénierie

27480 • Diagnostic - Audit
27490 • Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
27500 • Management de projet
27510 • Etude de conception
27520 • Ingénierie (maîtrise d'œuvre)

Services

27540 • Aide à la mobilité
27550 • Géolocalisation
27560 • Plans de déplacements (Conception et Mise en œuvre)

Suite en page suivante

EARLY BOOKING - ESPACES DE 9 À 15M²

BÂTIMENT DURABLE ET HQE

27580 • Bâtiments (Conception et réalisation de)
27590 • Conseil en innovation
27600 • Matériaux d'isolation
27610 • Efficience énergétique
27620 • Végétalisation

BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

Génie écologique, Biodivertsité et Ecosystèmes

Equipements, matériels et produits

27660 • Fournitures et matériaux (géofilets, semences, plantes...)
27670 • Equipements et matériels (grues adaptées aux travaux en zones humides ou cours d'eau...)

Etudes et conseils

27690 • Assistance à maîtrise d'ouvrage
27700 • Autorités administratives et réglementaires, autres établissements publics
27710 • Certification, évaluation et contrôle
27720 • Communication, concertation, médiation et animation
27730 • Conseil en biodiversité
27740 • Coordination biodiversité
27750 • Diagnostics, études, cadrage
27760 • Pôles de compétitivités
27770 • Recherche (Organismes de)
27780 • Suivi et gestion

Travaux de génie écologique

27800 • Maîtrise d'œuvre
27810 • Exécution de travaux

Océan et littoral

Equipements, matériels et produits

27840 • Absorbants industriels, matériels et produits de traitement
27850 • Aménagement des fronts de mer
27860 • Aménagement et nettoyage des fonds sous-marins
27870 • Analyse - Mesure - Contrôle (Matériels d')
27880 • Barrages flottants
27890 • Eco-matériaux, Éco-produits, Matières premières de substitution (Fournisseurs et distributeurs)
27900 • Entretien (Matériels et équipements d')
27910 • Érosion côtière (Matériels et procédés de lutte contre l')
27920 • Gestion des déchets
27930 • Informatique et logiciels
27940 • Marées noires, Pollution par les hydrocarbures (Equipements pour lutter contre les)
27950 • Nettoyage des plages (Equipements de)
27960 • Pollution marine (Matériels de support pour la mesure de la)
27970 • Pollutions accidentelles (Matériels et procédés de lutte contre les)
27980 • Prévention des pollutions accidentelles de l'eau : cuves de stockage, bassin de rétention, etc (Matériels pour la)
27990 • Surveillance et gestion de la qualité des eaux et des eaux de baignade
28000 • Terrassement et stabilisation (Techniques de)
28010 • Travaux subaquatiques

Services, études et conseils

28030 • Bureau d'étude et de conseil pour la gestion et l'aménagement du littoral
28040 • Études et Aménagements paysagers
28050 • Gestion intégrée des zones côtières
28060 • Location de matériel (Protection et aménagement de l'envir. littoral et marin)
28070 • Protection et aménagement de l'environnement littoral et marin
28080 • Protection de la biodiversité

AUTRES PRODUITS ET SERVICES

Produits responsables et bio-produits

28110 • Alimentation, restauration
28120 • Centrale de référencement
28130 • Communication, Evénementiel
28140 • Consommables et entrants
28150 • Emballage
28160 • Fournitures de bureau, accessoires
28170 • Handicap (équipements, services)
28180 • Impression, documentation
28190 • Mobilier
28200 • Objets promotionnels, cadeaux d'affaires
28210 • Sanitaires écologiques
28220 • Textiles, accessoires

Services

28240 • Analyse de Cycle de vie, Bilans écologiques
28250 • Cabinet d'avocat, Droit de l'environnement
28260 • Communication environnementale
28270 • Écoconception, Éco-produits
28280 • Écologie industrielle
28290 • Insertion, Formation, Recrutement
28300 • Salons professionnels et/ou conférences
28310 • Tourisme, loisirs
28320 • Veille juridique, technique et technologique
28330 • Zones d'intéret écologique
28340 • Zones industrielles, parc

INSTITUTIONS, FINANCE, RECHERCHE, FORMATION

Institutionnels

28370 • Administrations
28380 • Agences de développement
28390 • Aide à l'implantation d'Entreprises, accompagnement de projets d'entreprises
28400 • Associations et fondations
28410 • Collectivités territoriales
28420 • Etablissements et Services Publics
28430 • Organisme consulaire
28440 • Organismes internationaux
28450 • Organismes professionnels
28460 • Pôles de compétitivité, Clusters, Grappes d'entreprises

Finance

28480 • Analyses et études économiques
28490 • Assurances
28500 • Banques / Capital risques / Financement
28510 • Délégations commerciales et représentations étrangères
28520 • Eco-investissements
28530 • Economie solidaire et équitable

Recherche - développement

28550 • Organisme de recherche, centres et laboratoires
28560 • Pôles de compétitivité, Clusters, Grappes d'entreprises
28570 • Pôles éco-industriels
28580 • Technopôle

Information - Formation

28600 • Enseignements : universités, écoles d'ingénieurs...
28610 • Organismes de formation
28620 • Presse, Édition, littérature, documentation, revues et magazines

EARLY BOOKING - ESPACES DE 9 À 15M²

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES SALONS ORGANISÉS PAR RX France

DISPOSITIONS GENERALES

Article premier – Généralités

1.1 Rôle de l'organisateur - L'exposant reconnaît à l'organisateur un rôle de coordinateur général du salon vis à vis des participants (exposants, visiteurs, ...) et des autres intervenants (pouvoirs publics, prestataires, ...). Les modalités de l'organisation du salon, notamment les dates de tenue du salon (dans les limites précisées au 1.2 ci-après), les horaires d'ouverture et de fermeture du salon, le lieu de tenue du salon et les publics autorisés sont déterminés par l'organisateur et peuvent être modifiés à son initiative.
L'exposant reconnaît que l'organisateur doit pouvoir adapter le salon quand les circonstances le nécessitent, notamment dans les conditions prévues aux articles 1.2 et 1.3 ci-après.

1.2 Report du salon - En ce qui concerne les dates de tenue du salon, l'Organisateur pourra, moyennant, sauf urgence, le respect d'un préavis raisonnable, reporter le salon dans la limite de (i) 6 mois suivant la période de tenue initialement prévue pour les salons annuels, ou de (ii) 12 mois pour les salons biennaux. Dans ce cas, la demande de participation de l'exposant sera automatiquement et intégralement reportée sur les nouvelles dates du salon. Les acomptes versés par l'exposant seront conservés par l'organisateur et l'exposant restera tenu de payer le solde des sommes dues au titre de sa participation au salon selon les dates d'échéances modifiées.
En cas de report du salon au-delà des limites susvisées, l'exposant se voit offrir l'option de demander la restitution du montant des acomptes qu'il a versés à l'organisateur (déduction faite du montant correspondant au Pack d'inscription), ou de demander le report de sa participation sur les nouvelles dates du salon dans les conditions susvisées.

1.3 Annulation du salon
Sauf conditions dérogatoires prévues par l'organisateur dans la demande de participation, les modalités ci-après s'appliqueront en cas d'annulation du salon.
Si l'organisateur constate que le salon ne peut avoir lieu dans les conditions prévues en raison de circonstances exceptionnelles, qu'elles soient ou non constitutives d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil et, en particulier qu'elles soient ou non totalement imprévisibles (telles que incendie, inondation, tempête, destruction ou indisponibilité des locaux où doit se tenir le salon, accident, cas fortuit, grève à l'échelon local ou national, émeute, risque d'insécurité, menace terroriste, interdiction ou fermeture administrative, situation sanitaire, suites éventuelles de l'épidémie de Covid-19, annulation de la participation d'une part importante des exposants, restriction aux déplacements des exposants ou visiteurs ...), il pourra notifier l'annulation du salon. Dans ce cas, les demandes d'admission seront annulées et les sommes versées à l'organisateur restant disponibles après couverture des frais externes engagés par lui à la date de la notification de l'annulation, seront réparties entre les exposants, au prorata des sommes versées par chacun d'entre eux.
Il est entendu que le présent paragraphe s'applique nonobstant l'article 1218 du code civil, auquel il déroge expressément en tant que de besoin.
Si l'organisateur se voit contraint d'annuler le salon parce qu'il constate un nombre insuffisant d'inscrits, et sauf si cette annulation résulte des circonstances visées au paragraphe ci-dessus, l'exposant se voit restituer le montant des sommes versées à l'organisateur.

1.4 En conséquence de ce qui est prévu ci-dessus en cas de modification, de report ou d'annulation du salon, les Parties conviennent qu'il n'y aura pas lieu à l'application des dispositions légales relatives à l'inexécution contractuelle (articles 1219 et 1220 du code civil).

1.5 En cas de modification, de report ou d'annulation du salon quelles que soient leurs circonstances ou motivations, l'exposant ne pourra réclamer une quelconque indemnisation à l'organisateur, sauf faute lourde de l'organisateur.

1.6 L'exposant confie à l'organisateur le soin d'apprécier si le salon doit être interrompu ou évacué en cas de menace pour la sécurité du public et s'engage à ne pas lui en faire grief a posteriori.

1.7 L'exposant s'engage à respecter et à faire respecter, les prescriptions du dossier technique qui lui sera remis ou sera consultable sur internet/ ou l'extranet exposant.

L'exposant est responsable, vis-à-vis de l'organisateur, de la non-observation du cahier des charges imposé par le propriétaire ou le locataire des lieux mis à la disposition de l'organisateur du salon.

1.8 La responsabilité de l'organisateur n'est pas engagée lorsqu'il fait application des stipulations du présent règlement général.

1.9 Dans toutes les hypothèses, l'exposant conserve à sa charge exclusive les frais qu'il aura engagés en prévision du salon.

PARTICIPATION

Article 2 - Conditions de participation

2.1. L'organisateur détermine les catégories d'exposants et établit la nomenclature des produits et/ou services présentés. Un exposant ne peut présenter que des produits ou services de sa fabrication ou conception ou dont il est agent ou concessionnaire ; dans cette dernière hypothèse il joint à sa demande de participation la liste des marques dont il se propose de promouvoir les produits ou services.
L'organisateur peut, après examen, exclure les produits et/ou services ne lui paraissant pas correspondre à l'objet du salon ou admettre ceux ne faisant pas partie de la nomenclature mais présentant un intérêt pour le salon.
Les ventes comportant livraison immédiate et sur place à l'acheteur sont interdites.
En application des dispositions relatives aux manifestations commerciales, un exposant ne peut ni présenter des produits non-conformes à la réglementation française, sauf les produits destinés aux marchés étrangers, ni procéder à aucune publicité déceptive ou déloyale.
L'offre présentée par les exposants doit être en adéquation avec l'ordre public et les lois en vigueur. A ce titre, il est formellement interdit aux exposants d'exposer des produits illicites ou provenant d'activités illicites. Il est également interdit à toutes personnes non habilitées par la loi de proposer des prestations ou produits relevant d'activités réglementées. Les exposants qui enfreindraient ces dispositions pourront faire l'objet de poursuites sans préjudice des mesures que pourrait prendre l'organisateur pour faire cesser cette infraction.
Les exposants assument l'entière responsabilité de leurs produits et de leurs actes vis-à-vis des tiers, la responsabilité de l'organisateur ne pouvant, en aucune façon, être engagée. En cas de demande formulée par un tiers contre l'organisateur, au titre d'un acte ou d'un produit d'un exposant, l'exposant concerné indemnisera l'organisateur de l'ensemble des frais raisonnablement engagés par l'organisateur pour sa défense et des éventuelles condamnations qu'il aurait à subir.

2.2. Garde des matériels - charge des risques
L'exposant reste seul gardien et responsable des biens exposés, et, plus généralement, de l'ensemble de ses matériels, tout au long du salon (7 jours sur 7, 24 heures sur 24), montage, démontage, manutentions, déplacements et transports inclus, la responsabilité de l'organisateur ne pouvant donc, en aucune façon, être engagée du fait de ces éléments.
L'exposant accepte par ailleurs expressément de supporter seul l'intégralité des risques auxquels peuvent être exposés les biens et matériels visés ci-dessus. Il est tenu, dans le respect du règlement de sécurité, de prendre toutes les mesures susceptibles de les protéger, ces mesures n'incombant en aucune façon à l'organisateur. Il appartient notamment à l'exposant de décider des modalités de gardiennage de ces biens et matériels (tel que coffre-fort, mise sous vitrine, affectation de ses propres gardiens sur le stand, etc.).
Le tout, en tant que de besoin, par dérogation expresse à toute disposition légale contraire.

Article 3 - Demande de participation

3.1 Toute personne désirant exposer adresse à l'organisateur une demande de participation accompagnée des documents et acomptes sollicités. Sauf si l'organisateur refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la prestation d'organisation et des frais annexes.

3.2 Pour les demandes de participation en ligne :
Toute personne désirant exposer doit souscrire à une demande de participation dûment remplie et accompagnée des documents et acomptes sollicités.
Sauf si l'organisateur refuse la participation demandée, la souscription à cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la prestation d'organisation et des frais annexes.
Lorsque la demande de participation est souscrite en ligne, l'exposant doit s'assurer que les identifiant et mot de passe (ou le cas échéant l'URL cryptée) qui lui ont été transmis par l'organisateur sont bien utilisés par un représentant de l'exposant dûment habilité à engager l'exposant. Ces identifiant et mot de passe (ou le cas échéant url cryptée) lui sont strictement personnels et ne peuvent donc être partagés avec des tiers. Il doit en assurer la conservation, la confidentialité et le secret. Toute souscription à une demande de participation réalisée au moyen de ces identifiant et mot de passe (ou url cryptée) est réputée avoir été faite par un représentant dûment habilité de l'exposant. D'accord exprès entre les Parties, celles-ci conviennent que l'utilisation par l'exposant de ces identifiant et mot de passe (ou url cryptée) pour la souscription en ligne d'une demande de participation vaut signature de l'exposant au sens des dispositions de l'article 1316-4 du code civil et donc acceptation des dispositions de ladite demande de participation qui inclut les dispositions du présent règlement général. D'accord exprès entre les Parties, celles-ci considèrent que cette signature est présumée fiable de façon irréfragable.

Article 4 - Contrôle des admissions

L'organisateur n'est pas tenu de motiver ses décisions quant aux demandes de participation.
En cas de refus de la participation, les sommes versées par la personne ayant présenté la demande de participation lui sont remboursées, à l'exclusion des frais de dossier qui restent acquis à l'organisateur. Il en est de même pour la personne ayant présenté une demande de participation et qui se trouve en liste d'attente, lorsqu'un espace d'exposition ne peut lui être attribué faute de place disponible à l'ouverture du salon.
L'acceptation de la participation est constatée par la réponse non équivoque de l'organisateur à l'exposant. Cette réponse peut consister en une facture adressée à l'exposant. En revanche, il ne peut en aucun cas s'agir du courriel automatique de réponse adressé à l'exposant à la suite d'une souscription en ligne.
Malgré son acceptation et même après les opérations de répartition des espaces d'exposition, la demande de participation émanant d'un exposant dont les affaires sont gérées, pour quelque cause que ce soit, par un mandataire de justice ou avec son assistance, peut conduire l'organisateur à user de la faculté qui lui est réservée de ne pas maintenir la participation de l'exposant. Il en est ainsi, notamment, de toute demande émanant d'une entreprise apparemment en état de cessation des paiements entre la date de demande de participation et la date d'ouverture du salon.
Toutefois, l'organisateur peut librement, au cas où notamment l'entreprise est judiciairement autorisée à poursuivre son exploitation, décider de maintenir sa participation.

Article 5 - Disposition de l'espace d'exposition

Sauf autorisation écrite et préalable de l'organisateur, un exposant, dans le cadre de la prestation d'organisation qu'il a acquis, ne peut céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de l'espace ou des services dont il dispose dans l'enceinte du salon.
Néanmoins, plusieurs exposants peuvent être autorisés à réaliser une présentation d'ensemble, à condition que chacun d'eux ait obtenu au préalable l'agrément de l'organisateur et ait souscrit une demande de coparticipation.

Article 6 - Retrait

En cas de désistement ou de non occupation de l'espace d'exposition pour une cause quelconque, de même qu'en cas d'annulation des équipements de l'espace d'exposition et des options diverses, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement, au titre de la prestation d'organisation et des frais annexes, sont acquises à l'organisateur même si un autre exposant vient à bénéficier de l'espace d'exposition.
Dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque, n'occupe pas son espace d'exposition 24 heures avant l'ouverture du salon, il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur peut librement disposer de l'espace d'exposition de l'exposant démissionnaire sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité et supprimer tout visuel relatif aux produits de l'exposant défaillant.
Le présent article ne s'applique pas aux exposants internationaux ne disposant pas de représentation en France et qui ont interdiction de venir sur le territoire national français à la date du salon du fait d'une disposition règlementaire française ou de son pays de résidence, prise dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19.
Dans cette hypothèse, l'exposant se verra restituer le montant des acomptes versés, (déduction faite du montant correspondant au Pack d'inscription).

PARTICIPATION FINANCIERE

Article 7 – Prix de la prestation d'organisation

Le prix de la prestation d'organisation est déterminé par l'organisateur et peut être révisé par l'organisateur en cas de modification des dispositions fiscales.

Article 8 - Conditions de paiement

Le paiement de la prestation d'organisation et des frais annexes se fait aux échéances et selon les modalités déterminées par l'organisateur.
Pour toute demande de participation intervenant tardivement, le premier versement est égal aux sommes déjà exigibles à la date de la demande de participation.
Il en est de même pour les exposants en liste d'attente qui bénéficient de l'attribution tardive d'un espace d'exposition.

Article 9 - Défaut de paiement

Le fait pour un exposant de ne pas respecter les échéances et les modalités de paiement visées à l'article précédent, autorise l'organisateur à faire application des stipulations de l'article 6 « Retrait ».

De plus, tout retard de paiement entraînera l'application en sus, d'intérêts de retard au taux Eonia majoré de 5 points qui seront dus de plein droit et qui seront calculés sur ladite somme de la date à laquelle le paiement aurait dû être effectué à la date de paiement effectif. L'exposant en situation de retard de paiement sera redevable, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Dans les cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à 40 euros, l'organisateur pourra demander à l'exposant débiteur une indemnité complémentaire, sur justificatif.

ESPACES D'EXPOSITION

Article 10 - Maîtrise de l'attribution des espaces d'exposition par l'organisateur

L'organisateur établit le plan du salon et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte si possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition de l'espace d'exposition qu'il se propose d'installer ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement de la demande de participation. L'emplacement de l'espace d'exposition attribué à un exposant lui est communiqué au moyen d'un plan. Le plan communiqué comporte des cotes aussi précises que possible.
En raison de son rôle de coordination ou d'organisation, l'organisateur conserve la possibilité de modifier l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. Cette modification n'autorise pas l'exposant à résilier unilatéralement son engagement de participation.
La responsabilité de l'organisateur n'est pas engagée s'il apparaît une différence entre les cotes indiquées et les dimensions réelles de l'espace d'exposition.
L'organisateur ne peut en aucun cas réserver un emplacement, ni garantir celui-ci d'une session sur l'autre. De plus, la participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit lié à cette antériorité.

Article 11 - Installation et décoration des espaces d'exposition

L'installation des espaces d'exposition est conçue selon le plan général établi par l'organisateur. La décoration particulière des espaces d'exposition est effectuée par les exposants et sous leur seule responsabilité. Elle doit respecter les règlements de sécurité édictés par les pouvoirs publics ainsi que le plan général de décoration et la signalétique arrêtés par l'organisateur.
L'organisateur détermine les modalités d'affichage, les conditions d'emploi de tous procédés sonores, lumineux ou audiovisuels, ainsi que les conditions dans lesquelles peuvent être organisées toute opération promotionnelle, animation ou enquête d'opinion dans l'enceinte du salon.
L'organisateur détermine de même les conditions dans lesquelles les prises de vues ou de son sont autorisées dans l'enceinte du salon. L'organisateur pourra subordonner son autorisation à la signature, par le participant, d'une cession de droits consentie en sa faveur pour la promotion du salon.
L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier celles des installations qui nuiraient à l'aspect général du salon ou gêneraient les exposants voisins ou le public, ou qui ne seraient pas conformes au plan et à la maquette préalablement soumis à son agrément. L'organisateur peut revenir sur l'autorisation accordée en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue du salon.
La promotion à haute voix et le racolage, de quelque façon qu'ils soient pratiqués, sont formellement interdits.
Les circulaires, brochures, catalogues, imprimés relatifs aux produits et marques exposés, ne pourront être distribués par les exposants que sur leur stand. Leur distribution dans le lieu de la manifestation et ses abords immédiats, est strictement interdite.

Article 12 - Remise en état

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les constructions ou installations édifiées par les exposants.
Les exposants prennent les emplacements dans l'état où ils les trouvent et doivent les laisser dans le même état. Toute détérioration, notamment aux locaux et installations dans lesquels se tient le salon, causée par un exposant ou par ses installations, matériels ou marchandises est à la charge de cet exposant.

DELAIS DE CHANTIER

Article 13 - Montage et démontage de l'espace d'exposition

L'organisateur détermine le calendrier du montage et de démontage des espaces d'exposition avant l'ouverture du salon et de l'enlèvement des biens, ainsi que les délais de remise en ordre à l'issue du salon.
L'exposant se porte fort que son installateur se présentera dans les délais suffisants, avant l'horaire de fin de démontage, afin de permettre la restitution sereine de l'emplacement dans son état initial, dans le délai fixé par l'organisateur.
L'organisateur peut faire procéder, aux frais et aux risques de l'exposant, aux opérations qui n'ont pas été réalisées par l'exposant dans les délais fixés et sans pouvoir être tenu responsable des dégradations ou pertes totales ou partielles, ce que l'exposant accepte sans réserves.
En cas de non démontage du stand par l'exposant dans les délais indiqués, l'organisateur sera en droit de procéder à la destruction du stand sans être tenu de rembourser à l'exposant la valeur des marchandises et des composants du stand détruit.
Par ailleurs, le non-respect par un exposant de la date limite d'occupation des emplacements autorise l'organisateur à réclamer le paiement de pénalités de retard et de dommages-intérêts.

Article 14 - Autorisations particulières

Tout aménagement, toute installation de machines ou appareils qui ne peuvent être mis en place ou montés qu'en empruntant l'espace d'exposition d'autres exposants est fait sur autorisation de l'organisateur et à la date fixée par lui.

Article 15 - Marchandises

Chaque exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des marchandises qui lui sont destinées. Il est tenu de se conformer aux instructions de l'organisateur relatives à la réglementation des entrées et sorties des marchandises, notamment pour ce qui concerne la circulation des véhicules et des prestataires dans l'enceinte du salon.
Les produits et matériels exposés sur le salon ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, en sortir pendant sa durée.

NETTOYAGE

Article 16 - Nettoyage

Le nettoyage de chaque stand est effectué dans les conditions et délais indiqués par l'organisateur aux exposants.

ASSURANCE

Article 17 - Assurance Responsabilité Civile

17.1. Assurance Responsabilité Civile de l'organisateur
Une assurance est souscrite par l'organisateur contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en qualité d'organisateur.
Les exposants peuvent demander à l'organisateur de leurs transmettre une attestation d'assurance précisant les risques couverts, les limites de garantie ainsi que la période de couverture.

17.2. Assurance Responsabilité Civile de l'exposant
L'exposant a l'obligation de souscrire une police d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en tant qu'exposant et, notamment, les responsabilités qu'il est susceptible d'encourir à l'encontre de tous tiers y compris les sociétés propriétaire et gestionnaire des locaux dans lesquels se déroule le salon, pendant toute la durée du salon (montage et démontage compris). Cette assurance devra être souscrite auprès d'une société notoirement solvable et couvrir l'exposant pour des montants suffisants.
L'exposant s'engage à communiquer cette police à l'organisateur à première demande de celui-ci.

Article 18 - Assurance multirisques exposants

Les exposants sont obligatoirement assurés par l'intermédiaire de l'organisateur pour les risques aux objets présentés.
L'assurance multirisques couvre les sinistres ou dommages accidentels touchant un bien appartenant à l'exposant ou dont il a la garde. L'assurance prend effet au moment où les biens sont déposés sur l'espace d'exposition de l'exposant. Elle cesse dès que les biens quittent l'espace d'exposition à l'issue de la manifestation.
Sont couverts, dans la limite du plafond de garantie de 15.000 € :
- les objets exposés, matériel de présentation, meubles et tous autres biens destinés à être contenus dans l'espace d'exposition ;
- les biens loués ou prêtés, y compris l'espace d'exposition ou le module d'exposition fourni par l'organisateur ;
- le matériel audiovisuel et les écrans plasmas / LCD.

L'exposant a la possibilité, en s'adressant à l'assureur, de souscrire une garantie complémentaire facultative (voir conditions dans le Guide de l'Exposant).

Article 19 - Franchises et exclusions

A - Pour les garanties visées au paragraphe « Assurance multirisque des espaces d'exposition et objets exposés » de l'article 18, la franchise est de :
- pour le vol 500€ par sinistre et par exposant.
- pour la casse des objets fragiles, de 250 € par sinistre et par exposant

B - Les principales exclusions de garanties sont (liste non exhaustive) :
(a) Guerre, guerre civile, interventions étrangères ennemies, révolution, confiscation de biens, nationalisation, ordre de tout gouvernement ou de toute administration publique ou locale, contamination radioactive, bang supersonique.
(b) Vol de biens laissés en plein air ; dommage causé par les intempéries à des biens laissés en plein air.
(c) Perte financière, y compris perte d'argent et perte indirecte.
(d) Dommages résultant d'une variation de température provoquée par un fournisseur d'énergie.
(e) Dommages résultant d'une panne ou d'un dysfonctionnement électrique ou mécanique.
(f) Dommages corporels aux préposés de l'assuré.
(g) Vol de biens ou marchandises sur le salon, lorsque ces biens ou marchandises ont été laissés sans surveillance et que le vol se produit aux heures d'ouverture aux exposants.
(h) Insuffisances de stocks.
(i) Effets et objets personnels, bijoux et œuvres d'art, appareils de prise de vue, appareils radio, calculatrices électroniques de poche et tous objets appartenant en propre à toute personne physique participant directement ou indirectement à la manifestation.
(j) les postes téléphoniques branchés et/ou connectés sur le ou les réseaux de télécommunication.
(k) les logiciels et progiciels amovibles.
(l) Vol de matériels audiovisuels utilisés à des fins publicitaires (tels que magnétoscope, caméras, caméscopes, micro-portables), lorsque ces biens n'ont pas été remisés dans un meuble fermé à clef et que le vol se produit aux heures de fermeture au public et/ou aux exposants.
(m) Vol d'espèces et papiers-valeurs, de chèques et de tout moyen de paiement.
(n) Drones et Robots.
(o) Les rayures, écaillements et égratignures.
(p) Les véhicules, engins terrestres à moteur en circulation, en fonctionnement et/ou utilisés en qualité d'outils. Hors ces cas et, dès lors que les véhicules et engins terrestres à moteurs sont uniquement exposés, ils pourront être couverts par l'assurance multirisques exposants, dans la limite du plafond de garantie de 15.000 € et sous réserve du strict respect des conditions visées ci-après :
- Tous les véhicules et engins exposés, quels qu'ils soient, devront obligatoirement être « mis en panne » par l'exposant, empêchant ainsi leur démarrage.
- Les véhicules et engins exposés devront, conformément à la législation en vigueur, avoir leurs réservoirs vidés de carburant ou munis de bouchons à clé (et dans ce cas précis contenir très peu de carburant).
- Pour les véhicules et engins exposés de moins de 3,5 tonnes et d'une valeur supérieure à 70.000 euros : l'exposant devra en interdire strictement l'accès au public.
- Pour les véhicules et engins exposés de plus de 3,5 tonnes : si le véhicule est accessible au public (accès à la cabine par exemple), présence permanente de l'exposant aux heures d'ouverture aux exposants.

La liste susvisée ne fait état que des principales exclusions, et ne constitue qu'un extrait des Conditions Générales et Particulières de la police d'assurance, qui seules priment dans le règlement d'un sinistre.
Exception faite des actes de malveillance du bailleur des locaux dans lesquels se déroule le salon, l'exposant renoncera à recours contre le bailleur et ses assureurs,
- pour tous dommages matériels causés à l'exposant et résultant d'incendie, d'explosion, de dégâts électriques ou de dégâts des eaux dont la responsabilité incomberait au bailleur,
- ainsi que pour tous dommages immatériels consécutifs et/ou non consécutifs, et notamment pertes d'exploitation, subis par l'exposant et dont la responsabilité incomberait au bailleur, et ce quelle qu'en soit la cause.

L'exposant s'engage irrévocablement à ce que les polices d'assurances qu'il souscrira comportent une renonciation à recours identique de la part de ses assureurs.
L'exposant et ses assureurs s'engagent également à abandonner tous recours contre l'organisateur, ses assureurs, tout exposant et contre tout autre intervenant pour leur compte, du fait de tout dommage corporel, matériel et/ou immatériel, direct et/ou indirect, résultant d'incendie, explosion ou dégâts des eaux, ainsi que pour toute perte d'exploitation.

Article 20 - Fonctionnement de la garantie

Tout sinistre doit être déclaré par écrit à l'organisateur et, sous peine pour l'assuré de perdre son droit au bénéfice de l'assurance, doit être déclaré à la compagnie d'assurance à l'aide des formulaires-types tenus à la disposition de l'exposant.
Cette déclaration doit être faite dans les vingt-quatre heures s'il s'agit d'un vol ou dans les cinq jours dans les autres cas, en indiquant les circonstances du sinistre et le montant approximatif des dommages.
Tout vol doit faire l'objet d'une plainte déposée par l'exposant auprès des autorités de police du ressort du lieu de l'organisation du salon. L'original du dépôt de la plainte est joint à la déclaration de sinistre.
Pour l'indemnisation du sinistre, l'exposant est tenu de produire les inventaires détaillés et chiffrés du matériel exposé et du matériel de l'espace d'exposition (agencements, décoration, éclairage, etc.).

SERVICES

Article 21 - Fluides

Comme indiqué dans le dossier technique, les raccordements des espaces d'exposition aux réseaux d'électricité, de téléphone, de distribution d'eau ou d'air comprimé sont faits aux frais des exposants qui en font la demande dans les délais requis et en fonction des possibilités techniques des locaux d'exposition.
Toute demande les concernant doit être adressée au concessionnaire désigné sur les formulaires spéciaux mis à la disposition des exposants.

Article 22 - Douanes

Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne peut être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

Article 23 - Propriété intellectuelle

L'exposant garantit à l'organisateur qu'il est titulaire ou a obtenu des titulaires de droits de propriété intellectuelle sur les biens / créations / marques qu'il expose, l'ensemble des droits et/ou autorisations nécessaires à leur présentation au sein du Salon. L'organisateur n'accepte aucune responsabilité dans ce domaine.
L'organisateur aura la possibilité d'exclure les exposants condamnés en matière de propriété intellectuelle, notamment pour des faits de contrefaçon.
L'exposant autorise l'organisateur à reproduire et représenter, pour la durée de vie des droits concernés, à titre gracieux et sur tout territoire, les biens, créations et marques qu'il expose, dans les outils de communication du salon (Internet, catalogue d'exposition, cartons d'invitation, plan visiteurs, vidéo promotionnelle...) comme plus généralement sur tous supports destinés à la promotion du salon (photographie sur le salon à paraître dans la presse classique ou Internet, émission de télévision réalisée sur/ lors du salon, sans que cette liste soit limitative).
L'exposant garantit à l'organisateur qu'il a obtenu des titulaires de droits de propriété intellectuelle sur les biens / créations / marque et autres (plan, concepts, services ...) qu'il expose, l'ensemble des droits et/ou autorisations nécessaires pour les utilisations précitées.

Article 24 - Société de gestion collective

L'exposant traite directement avec les sociétés de perception et de répartition des droits (SACEM...) s'il fait usage de musique de quelque façon que ce soit dans l'enceinte du salon, l'organisateur déclinant toute responsabilité à ce titre. L'organisateur pourra, à tout moment, demander à l'exposant de produire les justificatifs correspondants.

Article 25 - Lecteur de badges

Certains salons proposent contre paiement la réservation de lecteurs de badges et/ou de Smartphones équipés d'une application lecteurs de badges (ci-après « les lecteurs »). Ces lecteurs sont testés par le prestataire avant toute mise à disposition à l'exposant et sont réputés être remis à l'exposant en bon état de fonctionnement. L'exposant est responsable de la bonne utilisation, de façon appropriée, du lecteur de badge pendant le salon (i) afin de permettre la sauvegarde correcte des données et (ii) pour le retour du lecteur à son fournisseur en bon état de fonctionnement dès la clôture du salon, l'organisateur déclinant toute responsabilité en cas de mauvaise manipulation du lecteur par l'exposant.
Les lecteurs de badges ou équipements apparentés doivent être utilisés par l'exposant pour scanner, les badges des visiteurs et participants qui visitent son espace d'exposition. L'exposant recueille ainsi les données (nom, société et coordonnées du contact) qu'il peut utiliser aux fins de promotion de ses produits ou services. Les données personnelles des visiteurs et participants ne doivent pas être partagés avec les affiliés de l'exposant ou parties tierces sauf accord exprès de la personne concernée.

Article 26 - Confidentialité et Protection des Données personnelles

Les données personnelles fournies par l'exposant à l'organisateur sont nécessaires à l'exécution, l'administration, la gestion et le suivi du contrat de participation. Les personnes mentionnées dans la demande de participation et échanges ultérieurs pourront être contactées par l'organisateur, le gestionnaire des halls et leurs sous-traitants pour faciliter la participation de l'exposant au salon et la commercialisation de tous produits et services y relatifs. Ceci peut aussi inclure l'accès de l'exposant sur le site et le catalogue du salon, la mise en relation avec certains visiteurs du salon et de l'offre de produits et services marketing liés à la participation de l'exposant. Ces données sont traitées conformément aux Principes de confidentialité accessibles sur le site internet du salon.
S'agissant des Données Personnelles auxquelles l'exposant est susceptible d'avoir accès dans le cadre de sa participation au salon, l'exposant s'engage à se conformer à toutes les « Lois sur la protection des Données personnelles » en tant que responsable du traitement, y compris en donnant tous les avis nécessaires et en obtenant tous les consentements requis, sans que cela n'emporte un quelconque transfert des droits, notamment de propriété intellectuelle, sur les bases de données de l'organisateur ou autre titulaire. Les « Lois sur la protection des Données personnelles » s'entendent de l'ensemble des lois, règles, règlements, directives, décrets, arrêtés ou autres obligations légales applicables à la protection ou au traitement des Données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« RGPD »), et toutes législation, règle ou autre règlement de l'Union européenne (l'« Union »), d'un État membre de l'Union, de la Suisse ou du Royaume-Uni, qui les mettent en œuvre, qui en découlent, ou qui s'y rapportent. L'exposant doit mettre en œuvre et maintenir les mesures techniques et organisationnelles appropriées, de telle manière que son traitement des informations personnelles satisfasse aux exigences du RGPD applicables (notamment toutes les mesures requises en vertu de son article 32), assure la protection des droits des personnes concernées et fournisse un niveau de protection au moins comparable à la protection requise par les « Lois sur la protection des données personnelles ».

CATALOGUES

Article 27 - Catalogues

L'organisateur est seul titulaire des droits de publication et de vente du catalogue des exposants, ainsi que des droits se rapportant à la publicité contenue dans ce catalogue. Il peut concéder tout ou partie de ces droits.
Les éléments nécessaires à la rédaction et à la publication du catalogue, sous sa forme papier et électronique, sont renseignés par les exposants sur le site internet du salon, sous leur seule responsabilité. L'organisateur ne peut être tenu responsable des omissions ou des erreurs de reproduction, de composition ou autres, qui peuvent se produire.
Les exposants autorisent l'organisateur à publier, sous forme électronique et imprimée, les renseignements fournis, sur le site Internet du salon, dans le catalogue officiel des exposants et/ou dans tout autre support concernant le salon (guides de visite, plans muraux etc.).
L'exposant garantit que les noms, les logos et, plus généralement, tout le contenu renseigné par lui en vue de leur publication sur le site Internet du salon ou dans le catalogue officiel ou un autre répertoire (guides de visite, plans muraux etc.), n'enfreignent pas les droits de propriété intellectuelle d'un tiers et ne présentent pas un caractère diffamatoire, obscène, indécent, blasphématoire ou illicite.
L'exposant s'engage à indemniser l'organisateur et prendre à sa charge tous les dommages, pertes de profits, perte de réputation, sinistres, coûts et dépenses subis ou engagés par l'organisateur en raison d'une violation de la garantie ci-dessus.
L'organisateur se réserve le droit de modifier, supprimer ou grouper les inscriptions chaque fois qu'il le jugera utile, ainsi que de refuser ou modifier les textes d'annonces payantes qui seraient de nature à nuire aux autres exposants.

CARTES D'ENTREE

Article 28 - « Laissez-passer exposant »

Des « laissez-passer exposant » donnant droit d'accès au salon sont, dans des conditions déterminées par l'organisateur, délivrés aux exposants.
Les « laissez-passer exposant » non utilisés ne sont ni repris ni remboursés lorsque l'organisateur les a délivrés contre paiement.

Article 29 - Cartes d'invitation

Des cartes d'invitation destinées aux visiteurs que les exposants désirent inviter sont, dans des conditions déterminées par l'organisateur, délivrées aux exposants.
Toute demande abusive et/ou autre utilisation sera susceptible d'entraîner des poursuites.
Les cartes non utilisées ne sont ni reprises ni remboursées lorsque l'organisateur les a délivrées contre paiement.
Seuls les laissez-passer, les cartes d'invitation et les billets d'entrée délivrés par l'organisateur peuvent donner accès au salon.

Article 30 - Vente à la sauvette de titres d'accès

Les titres d'entrées (billets, invitations, badges, pass, etc.) ne peuvent être revendus sous peine de poursuite.
La vente à la sauvette des titres d'accès est un délit pénal passible d'interpellation et d'arrestation par les forces de police. Les peines encourues vont de 3.750 € à 15.000 € d'amende et de 6 mois à 1 an de prison.
La vente à la sauvette est le fait, sans autorisation ou déclaration régulière, d'offrir, de mettre en vente ou d'exposer en vue de la vente des biens ou d'exercer toute autre profession dans les lieux publics en violation des dispositions réglementaires sur la police de ces lieux (Art. 446-1 du code pénal).

SECURITE

Article 31 - Sécurité

L'exposant est tenu de respecter les mesures de sécurité imposées par les autorités administratives ou judiciaires, ainsi que les mesures de sécurité éventuellement prises par l'organisateur et de permettre leur vérification.
La surveillance qui incombe exclusivement à l'exposant est assurée sous le contrôle de l'organisateur ; ses décisions concernant l'application des règles de sécurité sont d'exécution immédiate.
L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'entrée ou de faire expulser toute personne, visiteur ou exposant, dont la présence ou le comportement présenteraient un risque à la sécurité, la tranquillité ou l'image du salon et/ou à l'intégrité du site.
L'exposant s'engage à respecter l'ensemble des contraintes d'utilisations et normes d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le Parc des Expositions et notamment les dispositions du Cahier des Charges Sécurité et du Règlement Intérieur dont un exemplaire sera tenu à sa disposition par l'organisateur sur site, pendant toute la durée du salon.

APPLICATIONS DU REGLEMENT – CONTESTATIONS

Article 32 - Application du règlement

Toute infraction aux dispositions du présent règlement et, le cas échéant, au règlement intérieur édicté par l'organisateur, peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, même sans mise en demeure, au besoin avec le concours de la force publique. Il en est, notamment, ainsi pour la non-conformité de l'agencement, des règles de sécurité, la non-occupation de l'espace d'exposition, la présentation de produits non conformes à ceux énumérés dans la demande de participation, la vente à emporter.
Une indemnité est alors due par l'exposant à titre de dommages intérêts en réparation des dommages causés à la manifestation. Cette indemnité est au moins égale au montant de la participation qui reste acquise à l'organisateur, sans préjudice des dommages et intérêts supplémentaires qui pourraient être demandés. L'exposant consent à titre de gage à l'organisateur un droit de rétention sur les articles exposés et les éléments mobiliers ou décoratifs lui appartenant.
En cas de contradiction entre les dispositions du présent Règlement Général et les conditions d'achat d'un exposant, il est convenu que les dispositions du présent Règlement Général prévalent.
Les éventuelles difficultés d'interprétation du présent Règlement Général dans sa version anglaise, sont résolues par référence au sens du Règlement Général dans sa version française.

Article 33 - Modification du règlement / Indivisibilité

L'organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter de nouvelles dispositions toutes les fois que cela lui paraîtra nécessaire au bon déroulement du salon.
La nullité, pour quelque cause que ce soit, de tout ou partie de l'une des dispositions du présent règlement n'affectera en aucune manière les autres dispositions de celui-ci. En pareil cas, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi la conclusion d'une disposition ayant dans toute la mesure du possible un effet équivalent.

Article 34 – Limitation de responsabilité

La responsabilité que l'organisateur est susceptible d'encourir, soit de son propre fait, fût-ce d'un préposé, soit du fait d'un tiers, quelle qu'en soit la cause, est limitée, tous dommages confondus, à la somme de 15.000 € (quinze-mille euros) augmentée d'une somme équivalente au montant de la participation de l'exposant considéré.
Le montant de la participation tel que visé ci-dessus s'entend, définitivement, du montant hors taxes figurant sur la demande de participation signée par l'exposant, quelles que soient les circonstances postérieures, telle que la révision pouvant intervenir en application de l'article 7, ou la résolution du contrat.
Dans l'hypothèse où l'exposant perçoit une indemnité en application du contrat d'assurance visé à l'article 18, cette indemnité réduit, à due concurrence, toute somme due par l'organisateur à l'exposant ; si une somme a déjà été payée par l'organisateur à l'exposant, ladite indemnité est reversée, à due concurrence, par l'exposant à l'organisateur.
La présente clause s'applique alors même que le tiers ou le préposé dont l'organisateur aurait à répondre aurait commis une faute lourde, dolosive, ou même intentionnelle.
La présente clause s'applique même en cas de résolution du contrat.

Article 35 – Contestations - Prescription

Dans le cas de contestation ou de différend, quel qu'en soit l'objet, l'exposant s'engage à soumettre sa réclamation à l'organisateur, avant toute procédure, par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la réception de ladite lettre sera irrecevable.
Les parties renoncent expressément à se prévaloir, des dispositions prévues par l'article 1195 du code civil relatives à l'imprévision et par l'article 1223 du code civil relatives à la réduction de prix en cas d'exécution imparfaite.
Conformément à l'article 2254 du Code civil, les parties conviennent de fixer à un an (1 an) le délai de prescription des droits et actions relatifs à la responsabilité que l'organisateur est susceptible d'encourir soit de son propre fait, fût-ce d'un préposé, soit du fait d'un tiers, quelle qu'en soit la cause. Ce délai courra à compter de l'expiration du délai de 15 jours prévu à l'alinéa précédent.

LES RELATIONS DE L'EXPOSANT ET L'ORGANISATEUR SONT EN TOTALITE ET EXCLUSIVEMENT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE CONTESTATION LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE EST SEUL COMPETENT.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRODUITS DÉRIVÉS

Les présentes conditions s'appliquent à la vente d'espaces publicitaires dans :
- les produits dérivés du salon Pollutec (catalogue officiel du salon, newsletter etc...)
- le site Internet accessible à l'adresse http://www.pollutec.com
- la plateforme digitale Learn and Connect

Les produits dérivés, le site Internet du salon Pollutec et la plateforme digitale Learn and Connect, sont ci-après désignés : « les outils de communication ».

Toute demande d'insertion publicitaire dans les outils de communication est réputée ferme et irrévocable par l'annonceur dès qu'elle est enregistrée par RX FRANCE. Si cette demande est effectuée par un mandataire, elle engage conjointement celui-ci et l'annonceur, notamment pour le bon règlement de cette annonce. Le mandataire doit agir sous couvert d'une notification par l'annonceur qui doit préciser la portée et la durée de son mandat.

En cas de contradiction entre les présentes conditions générales de vente et les conditions d'achat d'un annonceur, il est convenu que les présentes conditions générales de vente prévalent.

L'annonceur s'engage à fournir les documents ou typons nécessaires à l'impression et/ou la mise en ligne de son message publicitaire pour les dates prévues. Les frais techniques éventuels seront à la charge de l'annonceur.

L'annonceur devra respecter les prescriptions de RX FRANCE fixées dans ses documents commerciaux concernant la fourniture des éléments techniques (ex : format des bannières publicitaires).

En cas de suivi de la réalisation de l'annonce par le service communication de RX FRANCE une épreuve peut être présentée à l'annonceur qui doit indiquer par retour les éventuelles modifications. Le non-retour dans les délais implique une acceptation tacite. En cas de non-respect des dates de remise des éléments techniques, une annonce reprenant la raison sociale et les coordonnées de l'annonceur sera réalisée à ses frais.

Délai de mise en ligne : 3 jours ouvrables à compter de la réception des éléments techniques.

En cas d'annulation d'un ordre par l'annonceur pour une cause quelconque, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement, au titre des outils de communication, sont acquises à RX FRANCE.

RX FRANCE décline toute responsabilité au sujet des éléments techniques qui n'auraient pas été récupérés par les annonceurs ou leurs mandataires dans un délai de trois mois à compter de la dernière insertion.

L'enregistrement par RX FRANCE d'une demande d'insertion publicitaire ne confère à l'annonceur que le droit d'occuper l'espace qui lui est réservé. Les emplacements, formes et modalités d'affichage des insertions proposées ainsi que les tarifs y afférents sont détaillés dans le bon de commande joints aux présentes. Les tarifs ne comprennent pas les frais techniques tels que les éventuels frais de création et de réalisation des insertions. En dehors des emplacements prévus au tarif de publication, aucune position ne peut être garantie, quelles que soient les stipulations portées par l'annonceur sur la demande d'insertion publicitaire.

Le texte et les illustrations d'une annonce (photos, vidéos, webinaires, etc.) et notamment les marques, visuels et dénominations, sont publiés sous la seule responsabilité de l'annonceur qui se charge, le cas échéant, d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et de s'acquitter de tous frais et/ou redevances y afférents. Notamment, les droits de reproduction et de représentation éventuels des documents photographiques et des vidéos sont à la charge de l'annonceur.

L'annonceur garantit que les noms, les logos et, plus généralement, tout le contenu communiqué par lui en vue de leur publication dans les outils de communication, ne contreviennent en aucun cas à des droits de tiers et qu'il a obtenu de ces derniers l'ensemble des droits et/ou autorisations nécessaires à leur diffusion dans les outils de communication.

L'annonceur garantit également à RX FRANCE que les contenus de ses annonces publicitaires ne contreviennent à aucune réglementation en vigueur, ni aux codes de déontologies professionnelles, et qu'ils ne comportent aucune message diffamatoire ou autrement dommageable.

L'annonceur dégage RX FRANCE, l'éditeur, l'imprimeur ou un tiers des responsabilités civiles et pénales qu'ils pourraient encourir du fait des annonces publicitaires qu'ils ont fait paraître sur sa demande. Il les garantit contre tout recours d'un tiers portant sur le contenu de ces insertions publicitaires. L'annonceur s'engage dons à assurer à ses frais la défense de RX FRANCE, de l'éditeur, de l'imprimeur ou de tout tiers dans le cas où ces derniers feraient l'objet d'une action ou revendication relative au contenu, aux données, informations, messages etc. des insertions publicitaires et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi.

La responsabilité de RX FRANCE ne saurait être engagée au-delà d'un montant total correspondant à 2/12e du montant global annuel encaissé de la prestation, hors période de prorogation ou de renouvellement.

Toute erreur du fait de RX FRANCE, de l'éditeur, de l'imprimeur ou d'un tiers dans une annonce ne peut entraîner son annulation. La correction sera apportée dans le catalogue ou les produits publicitaires suivants.

Aucune réclamation ne sera admise si elle n'est effectuée par écrit dans les 8 jours suivants la date d'insertion ou la date de mise en ligne.

Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion publicitaire du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à RX FRANCE et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel de la part de l'annonceur ou de son mandataire, ni ouvrir droit à une nouvelle insertion aux frais de RX FRANCE ou à une indemnisation, sous quelque forme que ce soit, de l'annonceur ou de son mandataire.

RX FRANCE ne peut également être tenue responsable des dommages accidentels ou volontaires causés à l'annonceur par des tiers du fait ou par leur connexion au réseau Internet.

L'annonceur renonce à tout recours contre RX FRANCE ou un tiers, du fait des pertes, destructions, dommages ou préjudices résultant de l'interruption ou de la perturbation de l'Activité, causés directement ou indirectement, consistant en ou découlant de la défaillance de tout ordinateur, équipement de traitement de dates, microcircuit multimédia, système d'exploitation, microprocesseur (puce informatique), circuit intégré ou composant similaire, ou de tout logiciel, propriété ou non de RX FRANCE.

Confidentialité et Protection des Données personnelles : Les données personnelles fournies par l'annonceur à RX FRANCE sont nécessaires à l'exécution, l'administration, la gestion et le suivi de la commande. Les personnes mentionnées dans la demande d'insertion publicitaire et tous échanges ultérieurs pourront être contactées par RX FRANCE, ses partenaires et leurs sous-traitants pour faciliter et améliorer les services proposés et l'expérience à la fois de l'annonceur et de RX FRANCE. L'annonceur pourra en outre recevoir des communications et des campagnes de marketing. Ces données sont traitées conformément à la Politique de Confidentialité accessible sur le site Internet à l'adresse https://privacy.rxglobal.com/fr-fr.html.

Conformément au Règlement Européen pour la protection des données personnelles (UE)2016/679 (RGPD), l'annonceur bénéficie d'un droit d'accès, d'effacement, d'opposition et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en contactant RX FRANCE https://privacy.reedexpo.com/fr-fr/privacy-centre.html.

RX FRANCE est libre de refuser, conformément aux usages de presse et de publication, l'insertion d'une annonce sans qu'il lui soit nécessaire d'avoir à justifier son refus.

Les emplacements sont affectés selon les dates de réservation des annonceurs. Les factures sont établies en fonction de ces dates de réservation et doivent être réglées à réception. Dans le cas d'un annonceur passant par l'intermédiaire d'une agence mandatée par lui, la facture sera adressée à l'agence avec une copie à l'annonceur.

Les publicités sont payables 50 % du montant TTC à la remise du bon de commande et le solde à réception de la facture, sauf indications contraires portées dans le bon de commande qui, le cas échéant, prévalent.

Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et une indemnité fixée, à titre de clause pénale, à 10 % des sommes échues et non réglées. Tout retard de paiement entraînera l'application en sus d'une pénalité de retard à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Le débiteur en situation de retard de paiement sera redevable, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Dans les cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à 40 euros, RX FRANCE pourra demander au débiteur une indemnité complémentaire, sur justificatif.

LES RELATIONS DE L'ANNONCEUR ET RX FRANCE SONT EN TOTALITE ET EXCLUSIVEMENT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE CONTESTATION, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE EST SEUL COMPETENT.

Toute demande d'insertion publicitaire implique l'acceptation des conditions générales ci-dessus.

DISPONIBLE SUR www.pollutec.com

• Demande de participation en ligne • Liste des exposants • Profil des visiteurs • Programme 2023

CONTACTS

Nathalie HUART
Directrice des ventes
Tél. : +33 (0)1 47 56 21 13
nathalie.huart@rxglobal.com

Sandra BIGNOT
Assistante commerciale France
Tél: +33 (0)1 47 56 51 81
sandra.bignot@rxglobal.com

Wenjing ZHOU
Assistante commerciale Internationale
Tél: +33 (0)1 47 56 24 38
wenjing.zhou@rxglobal.com

Représentants Pollutec à l'international
Consultez **www.pollutec.com** pour contacter notre représentant dans votre pays.

Pour garantir le meilleur « service qualité », nous avons établi une charte d'engagements pour vous accompagner au mieux avant, pendant et après le salon.

- Des interlocuteurs priviliégiés dans l'équipe du salon
- Notre expertise du salon et du marché à votre service
- Un espace exposant personnalisé
- Un programme d'ateliers pour votre préparation
- Un dispositif d'accueil exposants renforcé sur le salon

Retrouvez notre charte détaillée sur www.pollutec.com.
Tél. : +33 (0)1 47 56 51 81 – email : contact.pollutec@rxglobal.com

pollutec & you
VOTRE SERVICE CLIENT
service.clients.pollutec@rxglobal.com

Organisation : RX France - Salon Pollutec
52-54, quai de Dion-Bouton CS 80001 - 92806 Puteaux Cedex
Tél. : +33 (0) 1 47 56 51 81- Internet : www.pollutec.com